



Dossier de rentrée 2022

Direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
65
HAUTES-PYRÉNÉES



**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**

Édito du Directeur Académique



La préparation de la rentrée scolaire est le fruit d'un travail d'équipe.

A la Direction Académique, dans les établissements, dans les circonscriptions, dans les écoles, plusieurs dizaines d'agents et de cadres travaillent pendant plusieurs mois pour que tout soit prêt le jour de la rentrée.

La rentrée 2022 est de bonne facture grâce à cet engagement, grâce au partenariat de grande qualité engagé avec les collectivités locales.

Au-delà de ces aspects techniques, nous sommes sans cesse mobilisés pour la réussite de tous les élèves. Les évaluations à tous niveaux permettent de rapidement mettre en œuvre les dispositifs d'aides et de soutien. De nombreux projets irriguent tout le territoire départemental. Ils sont possibles grâce à cet engagement mutualisé de nombreux acteurs et au volontarisme des professeurs. Vous trouverez dans ce dossier quelques exemples qui ne représentent qu'un panel.

La très belle carte des formations offre à tous les jeunes Hautes Pyrénéens la possibilité de se former à proximité et de répondre aux besoins de l'économie régionale. Nous poursuivons les actions en partenariat avec les entreprises.

L'inclusion demeure une de nos priorités. Avec l'Agence Régionale de Santé et les associations, nous créons de nouvelles unités d'enseignement pour qu'aucun enfant ne demeure sur le bord du chemin.

A tous, je souhaite une excellente année 2022/2023.

Thierry AUMAGE

**Inspecteur d'Académie
Directeur Académique des Services
Départementaux de l'Éducation Nationale
Des Hautes-Pyrénées**

La rentrée scolaire dans les Hautes-Pyrénées

<https://www.ac-toulouse.fr/belle-rentree-dans-les-ecoles-et-etablissements-des-hautes-pyrenees-126754>



*Visite à l'école
Lannedarré
(Lourdes)*



*Visite à l'école
Honoré Auzon
(Lourdes)*



*Visite au collège Voltaire
(Tarbes)*



*Visite à l'école
de Lannedarré*



*Visite au collège Jean Jaurès
(Maubourguet)*



*Visite à l'école
de Momères*



*Visite à l'école de
Lahitte-Toupière*



Visite à l'école de Lascazères

TABLE DES MATIÈRES

01

LES ACTUALITÉS

DE LA RENTRÉE

P.07

- 01. Les nouveaux personnels d'encadrement
- 02. Les Territoires Éducatifs Ruraux
- 03. La cellule COVID et les équipements de prévention
- 04. Conflit Russie/Ukraine : Accueil des enfants Ukrainiens
- 05. Espace Numérique de Travail (ENT) 1^{er} degré
- 06. Dispositif d'accueil des élèves autistes
- 07. Savoir rouler à vélo
- 08. Instruction dans la famille
- 09. Des territoires plurilingues
- 10. Prépa Talents
- 11. Le Campus des métiers et des Qualifications Transition Énergétique
- 12. Les arts et la culture : Orchestre à l'école et Chant choral
- 13. Pass Sport
- 14. Expérimentation de deux heures hebdomadaires facultative de sport pour les collégiens
- 15. Pass culture
- 16. Maison des comités sportifs

02

RÉUSSITE ET

ÉGALITÉ DES CHANCES

P.33

- 01. Classes dédoublées en éducation prioritaire
- 02. Inclusion scolaire et PIAL
- 03. Politique de la ville : dispositif petits déjeuners
- 04. Cordées de la réussite

03

LES VALEURS

DE LA RÉPUBLIQUE

P.39

- 01. Service National Universel
- 02. La laïcité
- 03. Les palmes académiques
- 04. Concours de la Résistance
- 05. Rallye citoyen
- 06. Cadets de la Défense
- 07. Cadets de la sécurité civile
- 08. Classe défense

04

JEUNESSE

ENGAGEMENT ET SPORT

P.51

- 01. Vacances apprenantes
- 02. Accueil des mineurs : ACM
- 03. Fond de Développement pour la Vie Associative (FDVA)
- 04. Colos apprenantes
- 05. Équipements et Association Nationale du Sport
- 06. Les médailles Jeunesse et Sport
- 07. Journée Nationale du Sport Scolaire
- 08. Union Nationale du Sport Scolaire
- 09. Génération 2024

05

DES RESSOURCES

HUMAINES ENGAGÉES

P.63

- 01. Professeurs stagiaires Plein temps – Mi-temps
- 02. Étudiants alternants
- 03. Professeurs contractuels

06

LES CHIFFRES CLÉS

Des Hautes-Pyrénées

P.67

- 01. Les écoles
- 02. Les collèges
- 03. Les lycées
- 04. La voie professionnelle
- 05. Le post-bac : formations et capacités d'accueil
- 06. Le parcours des élèves : la réussite aux examens

07

INFOS

PRATIQUES

P.75

- 01. Organigramme
- 02. Carte des circonscriptions
- 03. Coordonnées des collèges/lycées/lycées professionnels

01

LES ACTUALITÉS

DE LA RENTRÉE



(Lac de Gaube - Cauterets)

01. Les nouveaux personnels d'encadrement



Le département des Hautes-Pyrénées a le plaisir d'accueillir :

- **Cyril CALMEL**, Principal du collège du Haut Lavedan de Pierrefitte-Nestalas
- **Stéphane DELAS**, Principal du collège Beaulieu de Saint-Laurent-de-Neste
- **Jean-François MOMBET**, Principal du collège Voltaire de Tarbes
- **Olivier FOURQUET**, Principal du collège Massey de Tarbes
- **Anthony VALTIERRA**, Principal adjoint au collège Paul Eluard de Tarbes
- **David GOBBO**, Principal adjoint du collège Voltaire
- **William DOUAT**, Principal adjoint du collège Pierre Mendès France de Vic-en-Bigorre
- **Olivier SERRES**, Principal adjoint du collège des Trois Vallées de Luz-Saint-Sauveur
- **Muriel FERRET**, Principale adjointe du collège Desaix de Tarbes
- **Ana Maria CELMA-BERNUZ**, Provisseure du lycée professionnel Lautréamont de Tarbes
- **Cyrille COURADE**, Provisseur du lycée Jean Dupuy de Tarbes
- **Carole LUKASIEWICZ**, Provisseure adjointe du lycée professionnel Lautréamont de Tarbes
- **Sylvie CASTELNAU**, Provisseure du lycée professionnel Reffye de Tarbes
- **David LEPERS**, Provisseur de la cité scolaire René Billères d'Argelès-Gazost
- **Karine BILVIN-SARDA**, Provisseure adjointe du lycée Pierre Mendès France de Vic-en-Bigorre

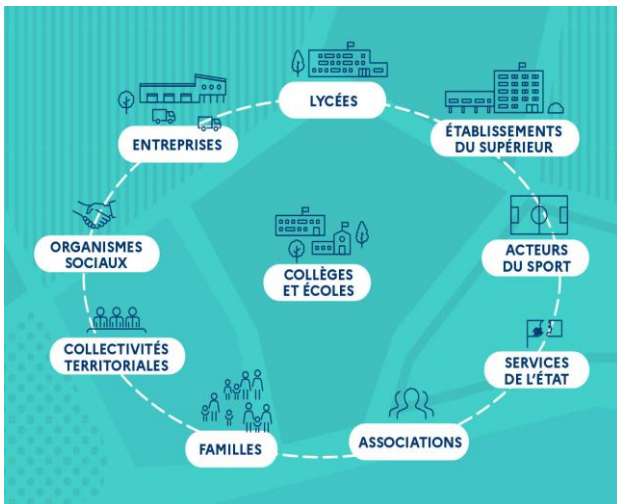


02. Les Territoires Éducatifs Ruraux



Qu'est-ce qu'un territoire éducatif rural ?

Les Territoires Éducatifs Ruraux (TER) constituent un réseau de coopérations autour de l'École comme point d'ancrage territorial, au service d'un projet éducatif porteur d'ambition pour les élèves et leurs familles, et vecteur de rayonnement pour le territoire lui-même.



- une École ouverte sur son environnement
- un réseau de coopération entre tous les acteurs du territoire
- des projets communs renforcés, sur tous les temps de l'élève
- au service de la réussite, de l'ambition et de la mobilité des élèves ruraux...
- ...et de l'attractivité des territoires fragilisés par leur situation géographique et pouvant connaître une déprise démographique et un déclin économique

OBJECTIF

DÉVELOPPER L'AMBITION SCOLAIRE ET LA MOBILITÉ DES JEUNES DES ZONES RURALES ET ÉLOIGNÉES

OÙ

Territoires fragilisés par leur situation géographique :

- ruralité
- montagne
- petites villes éloignées

Moyens associés :

- Mobiliser les moyens de droit commun par priorité : Cordées de la réussite
- Valoriser les dotations exceptionnelles : Plan de relance (Plan numérique, ...), DETR, DSIL
- **Une dotation TER fléchée de 30.000 € par TER**
 - Crédits pédagogiques, éducatifs, de formation
 - IMP référent coordination par exemple

3 LEVIERS

Renforcer la coopération entre l'École et les acteurs locaux

- Collaboration étroite avec les services de l'État, les collectivités territoriales et organismes sociaux
- Partenariats avec les associations et établissements du supérieur
- Partenariats avec les acteurs économiques
- Participation de l'École au rayonnement et au développement de son territoire

Garantir aux élèves ruraux un véritable pouvoir d'agir sur leur avenir

- Accès à une offre d'enseignement riche et diversifiée
- Renforcement de l'accompagnement à l'orientation et à la mobilité
- Valorisation des différents temps (scolaire, périscolaire et extrascolaire) de l'enfant et du jeune
- Sécurisation des transitions (école-collège, collège-lycée, lycée-enseignement supérieur)

Renforcer l'attractivité de l'École rurale et l'accompagnement des personnels

- Développement des réseaux d'établissements et d'enseignants
- Réflexion avec les collectivités sur les aides au logement et aux transports
- Mise en valeur des innovations pédagogiques dans les classes multiveaux
- Renforcement de la formation continue et interprofessionnelle

Le TER Adour-Madiran

Le territoire éducatif rural « Adour-Madiran » est constitué sur le territoire formé par les communes de la communauté de communes.

Il comprend les structures scolaires suivantes :

- 31 écoles (Circonscription TVAM)
- 2 collèges (Vic et Maubourguet)
- 1 lycée général (Vic)
- 1 lycée professionnel (Vic)

Les objectifs du TER

1. Une ambition affirmée de la réussite de tous les élèves
2. Compenser les inégalités territoriales
3. Coordonner, suivre et valoriser les actions du TER Adour Madiran

1 : Une ambition affirmée de la réussite de tous les élèves

- PIAL et territoire inclusif
- Réflexion sur la réorganisation du réseau scolaire
- Soutenir une offre de service périscolaire territorialement équilibrée et de qualité
- Le plan de relance numérique

2 : Compenser les inégalités territoriales

- Cordées de la réussite
- Actions autour du sport
- Projet culture cinéma audio-visuel
- Dispositif « petits déjeuners »
- Optimiser et sécuriser le service des enseignants du 2nd degré sur le territoire

3 : Coordonner, suivre et valoriser les actions du TER Adour Madiran

- coordination du TER
- communication des actions
- bilan et évaluation des actions du TER Adour-Madiran

Au niveau des écoles du territoire	
Axe 1	<ul style="list-style-type: none"> • Equipement numérique des écoles dans le cadre du plan de relance numérique • Déploiement des ENT école • Un ½ poste d'enseignant dédié à la coordination du PIAL et du TER • Réflexion sur la réorganisation du réseau scolaire pour la RS 23 • En perspective: expérimentation élèves de CM1 et CM2 au collège de Maubourguet et Vic RS23
Axe 2	<ul style="list-style-type: none"> • Dispositif « petits déjeuners gratuits » • Projet rugby dans le cadre d'une liaison CM2 - 6ème • En perspective: mentorat 6ème-CM2, développement de projets EPS/sport, projet « école et cinéma »
Axe 3	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de la coordination du TER (un personnel DSDEN, un personnel CCAM) • Information auprès des directeurs d'école et lors de conseils d'écoles • COPIL du TER Adour Madiran le 4 juillet 2022

Au niveau du collège Jean Jaurès de Maubourguet	
Axe 1	<ul style="list-style-type: none"> • Rentrée 2023 : intégrer 2 divisions du 1er degré au collège ; • Organiser/ajuster le site d'accueil en lien avec les partenaires et adapter les lieux au élèves du 1er degré (garantir la réussite de l'expérimentation) ; • Partager les ressources techniques du collège (C.D.I ; équipements numériques ; salles spécifiques)
Axe 2	<ul style="list-style-type: none"> • Développer une pédagogie co-construite, partagée et co-animée (inter-degrés) : aide aux devoirs ; langues vivantes ; activités artistiques et sportives ; parcours culturel et parcours santé et citoyenneté ; • Renforcer la continuité écoles-collèges : pédagogie partagée autour des évaluations nationales de 6ème et actions de remédiations
Axe 3	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite et développement des partenariats : projet E3D avec la Maison de l'Eau (Adour) ; projet citoyenneté avec Rivages ; Cordée de la Réussite ; Projet « goûter du monde autour de moi » (A.R.S) ; etc ... • Développement de l'école inclusive : PIAL renforcé et gestion des ressources humaines plus efficiente (AESH) ; partenariat avec I.M.E Lascazères (inclusion et sports partagés : lutte et échecs)

Au niveau du collège Pierre Mendès France	
Axe 1	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil de tous les CM2 du secteur au collège Pierre Mendès France en cours et au self • Echanges culturels et sportifs entre les CM2 et les 6èmes du collège Pierre Mendès France (semaine olympique + tournoi rugby) • Opportunité de réaliser le stage d'observation chez AIRBUS Toulouse pour 8 filles+8garçons de 3ème (une semaine) • Mise en place d'un mentorat CM2/6ème dès la rentrée 2022 • Mise en place d'un mentorat 4ème /2de GT en lien avec un projet des enseignants de lettres • Projet persévérance « lutte contre le décrochage scolaire » déposé le 27 juin 2022 • Inclusion des élèves de SEGPA, de l'ULIS au collège • Mise en place d'un partenariat avec l'IME Lascazères pour l'E3D et pour l'inclusion des élèves • Expérimentation courant 2023 d'une pédagogie active en SEGPA • Réflexion sur l'accueil des classes de CM2 de Vic en Bigorre au collège Pierre Mendès France pour 2023 • Projet de construction de l'école primaire sur le foncier de la cité scolaire Pierre Mendès France
Axe 2	<ul style="list-style-type: none"> • Cordée de la réussite « cultivons nos cultures » avec le lycée professionnel et technologique Jean Monnet • Création à la rentrée 2022 de la 6ème bi-langue Anglais Espagnol • Mise en place à la rentrée 2022 d'une option activité physique de pleine nature pour les 4èmes • Visite d'une entreprise du département pour tous les élèves de 4ème et 3ème • Rédaction d'un projet ERASMUS sur le collège, le lycée Pierre Mendès France avec possibilité d'y intégrer une ou deux écoles du secteur • Mise en place d'une convention avec la Maison Jeunesse et Culture (MJC) pour réaliser des ateliers ludiques sur les pauses méridiennes • Mise en place d'une convention avec la Consultation Jeunes Consommateurs (CJC) pour bénéficier d'une permanence au sein de la cité scolaire Pierre Mendès France • Mise en place d'une convention avec le Centre de Planification et d'Éducation Familiale pour bénéficier d'une permanence avec une sage-femme à Pierre Mendès France • Participation au dispositif collégiens au cinéma avec l'OCTAV • Mise en place d'action artistiques et culturelles dans le cadre du Parcours Éducatif Artistique et Culturelle (PEAC) sur ADAGE avec l'OCTAV • Réactiver les forces vives pour construire un PIAL renforcé (rentrée 2022) • Ouvrir l'internat à des collégiens ciblés
Axe 3	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'une web-radio en 6ème • Communication régulière sur l'ENT, sur les réseaux sociaux et sur les journaux locaux

Au niveau du lycée général Pierre Mendès France	
Axe 1	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'une seconde GT expérimentale (pédagogie par projets) et dépôt de dossier pour financement lié à l'appel à projet innovant « intervention pour lutter contre le décrochage scolaire » • Mise en place d'un mentorat 4ème /2de GT en lien avec un projet des enseignants de lettres • Projet persévérance « lutte contre le décrochage scolaire » déposé le 27 juin 2022 • Mise en place d'un mentorat 4ème /2de GT en lien avec un projet des enseignants de lettres • Echanges culturels et sportifs entre les CM2 et les 6èmes du collège Pierre Mendès France (semaine olympique + tournoi rugby) organisé par les élèves de l'option EPS • Projet persévérance « lutte contre le décrochage scolaire » déposé le 27 juin 2022
Axe 2	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place du partenariat avec Sciences Po PARIS en 1G et TG • Cordée de la réussite « égalité active » avec le pôle universitaire de Tarbes • Cordée de la réussite cultivons nos cultures avec le lycée professionnel et technologique agricole Jean Monet • Ouverture d'une section Euro Espagnol à la rentrée 2023 • Valorisation de l'option cinéma Audiovisuel • Rédaction d'un projet ERASMUS sur le collège, le lycée Pierre Mendès France avec possibilité d'y intégrer une ou deux écoles du secteur • Participation au dispositif lycéens au cinéma • Partenariat avec MJC, CJC et CPEF pour mise en place de permanence sur Pierre Mendès France • Mise en place d'action artistiques et culturelles dans le cadre du PEAC sur ADAGE avec l'OCTAV • Atelier d'autonomie et de mobilité pour les secondes (prendre les transports en commun pour se déplacer)
Axe 3	<ul style="list-style-type: none"> • Communication sur l'option cinéma Audiovisuel • Communication sur l'option EPS orientée Activité Physique de Pleine Nature • Création d'une web-radio avec la classe de seconde expérimentale • Communication régulière sur l'ENT, sur les réseaux sociaux et sur les journaux locaux

Au niveau du lycée professionnel Pierre Mendès France	
Axe 1	<ul style="list-style-type: none"> • Fin du projet Persévérance « lutter contre le décrochage scolaire » • Projet persévérance « lutte contre le décrochage scolaire » déposé le 27 juin 2022 • Mise en place d'un partenariat avec l'IME Lascazères pour l'inclusion en CAP Logistique et pour la création d'une classe externalisée de l'IME au lycée professionnel Pierre Mendès France • Visite d'au moins un établissement scolaire offrant une formation supérieure en première BAC PRO
Axe 2	<ul style="list-style-type: none"> • Cordée de la réussite BAC PRO Prothèse dentaire avec mentorat des BTS Prothèse dentaire pour valoriser l'apprentissage • Intégration du consortium ERASMUS piloté par le Lycée Jean Dupuy • Participation au dispositif lycéens au cinéma • Partenariat avec MJC, CJC et CPEF pour mise en place de permanences sur Pierre Mendès France • Mise en place d'action artistiques et culturelles dans le cadre du PEAC sur ADAGE avec l'OCTAV • Développer l'apprentissage et la formation des adultes • Projet de création du BTS Domotique en apprentissage en lien avec le Centre de Formation d'Apprentis Académique (CFAA) et le Campus des Qualifications et des Métiers (CQM) transition énergétique • Organisation annuelle d'un évènement avec des partenaires industriels sur les 3 secteurs de formation • Atelier d'autonomie et de mobilité pour les secondes (prendre les transports en commun pour se déplacer)
Axe 3	<ul style="list-style-type: none"> • Communication sur les différentes formations proposées au lycée professionnel Pierre Mendès France • Communication régulière sur l'ENT, sur les réseaux sociaux et sur les journaux locaux • Echanges régulier avec les coordonnateurs du TER sur les 3 établissements

LES TERRITOIRES
ÉDUCATIFS RURAUX

65

Contact :

ien65-tarbesvaldadourmadiran@ac-toulouse.fr

Le TER Haute-Bigorre



- 18 écoles – 1 CLG – 1 LGT – 1 LP (Publics)
- Compétences scolaire et périscolaire au niveau des communes, l'EPCI communauté de communes de Haute-Bigorre porte la compétence extrascolaire ainsi que la restauration et l'accueil du mercredi.
- Territoire rural de montagne
- Accès à une offre d'enseignement riche et diversifiée
- Un territoire déjà engagé sur l'apprentissage renforcé des langues (Plan langues)
- Nécessité d'étendre et valoriser les actions déjà réalisées dans les domaines de l'art, culture et sciences sur l'ensemble du territoire.

Les objectifs du TER

Mobilité – Ouverture européenne et internationale	
Existant	Perspectives
<ul style="list-style-type: none"> • Un territoire linguistique actif, continuité entre les cycles, de l'école au lycée en passant par le collège. • Enseignement renforcé en Anglais, initiatives variées en Allemand, en Espagnol et en Occitan. • Des jumelages sur lesquels s'appuyer. • Des intervenants présents sur le territoire, des assistants étrangers de langue vivante. 	<ul style="list-style-type: none"> • S'appuyer sur le développement d'ERASMUS (projet Vamonos, quatre écoles pour l'instant, le collège et le lycée (mobilités pédagogiques), • Mutualiser des ressources comme une bibliothèque multi langues, • Utiliser le sport comme lien (rencontres avec des équipes étrangères), • Développer des actions culturelles avec des associations diverses ou des natifs, • Créer des liens temps scolaires et périscolaires sur des projets langues.

Engagement citoyen	
Existant	Perspectives
<ul style="list-style-type: none"> • Des actions reconnues par des labellisations E3D ou Éco école, des éco-délégués dans tous les établissements. • Un travail régulier avec les collectivités (CESC, CLSPD, communes, département et région) et avec des associations (CPIE, OCCE). • L'éducation à la parentalité (café des parents) accompagnée par la communauté de communes (CTG), échanges avec la CAF. • Un travail sur la représentativité (conseil communal, conseil coopératif ou d'établissements) 	<ul style="list-style-type: none"> • Monter un projet sur l'éducation à l'image et à l'utilisation des écrans, sur une formation à l'éducation des médias. • Concrétiser un parcours citoyen du primaire au lycée, retraçant les diverses expériences de chaque jeune. • Permettre à chaque acteur autour et dans l'école d'échanger sur le « vivre ensemble », banaliser une journée autour de cette question avec des spécialistes et en s'appuyant sur des échanges de pratique sur la gestion des conflits. • Prévenir les questions de l'anxiété scolaire

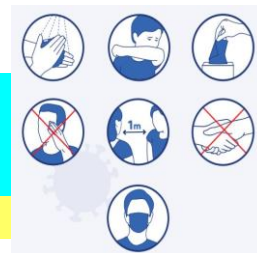
Valoriser les ressources du territoire : Arts, culture, économie et sport	
Existant	Perspectives
<ul style="list-style-type: none"> • Aide des collectivités dans tous ces domaines, soutien varié selon les communes. • Un travail partenarial important avec les associations locales, les structures artistiques (Abbaye de l'Escaladieu, le Parvis, Traverses, Cartel Bigourdan...) et les clubs sportifs. • Un appui régulier du tissu économique et touristique du territoire (CAF, Thermes, site de la Mongie et du Pic du Midi...). • Utilisation d'outils nouveaux (ADAGE), lien entre le scolaire et le culturel 	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser les actions par un passeport culturel et sportif. • Rééquilibrer les actions sur le territoire. Faciliter l'accès aux spectacles pour certaines écoles. • Organiser des rencontres sportives entre les écoles (s'appuyer sur le programme génération 2024) ou culturelles. • Élaborer une Artothèque territoriale

Coordonner, suivre et valoriser les actions du TER	
Existant	Perspectives
<ul style="list-style-type: none"> • Des systèmes de communication dans tous les établissements scolaires (ENT), des classes numériques mobiles. • Un désir d'associer tous les partenaires au suivi et au développement du travail du territoire éducatif rural 	<ul style="list-style-type: none"> • Constituer un groupe de pilotage représentatif du territoire. • Créer un poste de coordonnateur aux missions suivantes : • Assister les pilotes du Territoire Éducatif Rural dans la mise en œuvre, la régulation et l'évaluation du dispositif. • Participer et contribuer aux instances de pilotage du Territoire Éducatif Rural. • Assurer la continuité avec et entre les partenaires du Territoire Éducatif Rural. • Engager un service civique pour gérer une plateforme de communication où il s'agira de faire connaître ce que l'on fait.

Contact :

ien65-lourdes-bagneres@ac-toulouse.fr

03. La cellule COVID et les équipements de prévention



Elle est composée du médecin conseiller technique, de l'infirmière conseillère technique placés sous l'autorité du Directeur Académique et d'un assistant administratif.

Elle a répondu à tous les usagers de l'école : directeurs d'école, chefs d'établissement, parents d'élèves, collectivités pour le repérage, l'évaluation des situations et la gestion des cas Covid en lien quotidien avec l'ARS.

Des médiateurs de l'Éducation Nationale ont été recrutés afin de réaliser des tests salivaires auprès des élèves des écoles maternelles, élémentaires et collège.

Bilan année scolaire 2021-2022 Les tests salivaires

Début de la campagne des tests salivaires :
13 septembre 2021

Fin de la campagne des tests salivaires :
13 mai 2022

ETABLISSEMENTS SCOLAIRES Ayant participé à la campagne	TOTAL
Ecoles maternelles	39
Ecole élémentaires	52
Collèges / Lycées	1
TOTAL	92

Elèves ayant bénéficié des tests	Nombre de tests salivaires réalisés
Maternelles	6 638
Elémentaires	22 198
Collégiens / Lycéens	318
TOTAL	29 154

Nombre d'adultes testés au sein des établissements scolaires : **876**

TOTAL (élèves et adultes) : 30 030 tests réalisés

Une campagne de vaccination des collégiens et lycéens a également été réalisée de septembre à octobre 2021, environ 1000 élèves ont reçu 2 doses de vaccin.

Les équipements de prévention

Le ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et des sports a recommandé l'utilisation de **capteurs de CO2**.

La mesure de la concentration en CO2 à l'aide de capteurs permet en effet d'évaluer le niveau de renouvellement d'air et par conséquent :

- de déterminer la **fréquence d'aération nécessaire** pour chaque local
- de **contrôler le bon fonctionnement de la ventilation** dans les bâtiments où le renouvellement de l'air est assuré par des installations techniques.

Utilisé durant une ou deux journées dans une classe, un capteur CO2 mobile permet à l'enseignant d'identifier à quelles fréquences et durée il est nécessaire d'aérer la classe, et d'adapter les pratiques d'aération en fonction de sa configuration (volume, niveau d'occupation, caractéristiques des bâtiments...).

Le capteur mobile pourra également être utilisé aux moments propices de la journée dans les locaux connaissant des pics de fréquentation (exemple de la cantine à l'heure de déjeuner) et aider à déterminer la fréquence et la durée des mesures d'aération.

Par ailleurs, ce déploiement permet une sensibilisation des élèves et des personnels à l'importance de l'aération dans le cadre d'une approche pédagogique, par exemple par l'enseignement des mécanismes de propagation des virus, de la qualité de l'air intérieur, de la respiration, ou de la technologie des capteurs. La fabrication de capteurs en milieu scolaire ainsi que l'implication des représentants des élèves sont encouragées.

Une [infographie](#) expliquant le rôle et l'utilisation des capteurs de CO2 est disponible sur le site du ministère.

Il est recommandé d'aérer au moins 10 min/heure. Un **soutien financier** exceptionnel aux collectivités locales ayant acheté ces équipements est apporté par l'État.

Toutes les collectivités territoriales et établissements publics de coopération inter communale (EPCI) de rattachement des écoles publiques ou EPLE relevant du ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et des sports peuvent déposer un dossier.

Le montant de l'aide est déterminé en tenant compte de plusieurs critères :

- Un montant forfaitaire de 8 € par élève est appliqué,
- Le coût d'acquisition réel TTC de ces capteurs CO2 est à considérer,
- Seuls les capteurs CO2 facturés à compter du 28 avril 2021 et dont la date limite d'achat est fixée au 31 décembre 2022 peuvent être pris en compte.

À noter que cette participation exceptionnelle de l'État étant forfaitaire et devant garantir un traitement identique sur le territoire, indépendamment des choix opérés par chacune des collectivités, le montant de la subvention correspond au plus petit de ces trois plafonds.

Dans notre département, 108 écoles sont équipées d'au moins 1 capteur soit 44%.

Ces dépenses ont été subventionnées à 96 % en moyenne.

100 % de nos collèges et lycées sont également équipés.

Contact :

ia65covid@ac-toulouse.fr

04. Conflit Russie/Ukraine : Accueil des enfants Ukrainiens



Les personnels de l'éducation nationale se sont pleinement mobilisés pour garantir une scolarisation rapide et dans des conditions les plus normales possibles pour les élèves en provenance d'Ukraine et réfugiés ukrainiens.

Ainsi en juin 2021, près de **90** enfants étaient scolarisés dans le département des Hautes-Pyrénées dont plus de 50 dans le 1^{er} degré.

Pour cette rentrée, 78 élèves sont inscrits dans le 1^{er} degré et 57 dans le 2nd degré, soit 135 élèves scolarisés. La majorité des scolarisations sont sur le secteur de Lourdes qui accueille les familles dans plusieurs hôtels de la ville.

Un renfort a donc été anticipé par l'arrivée d'un poste supplémentaire à l'école de Lannedarré et l'intégration d'une enseignante ukrainienne sur le secteur qui pourra compléter l'accompagnement déjà mis en place à travers l'UPE2A (Unité Pédagogique pour Élèves Allophones nouvellement Arrivés).

Contact :

deos65@ac-toulouse.fr

05. Espace numérique de Travail (ENT) 1^{er} degré



Prolongement numérique d'une école, un espace numérique de travail (ENT) permet à toute la communauté éducative d'accéder aux informations qui la concernent. C'est aussi un lieu sécurisé pour développer les compétences des élèves, en particulier numériques.

Présentation de l'offre ENT-École

Enjeux du déploiement généralisé des ENT

Un ENT favorise les échanges et la collaboration au bénéfice de l'ensemble de la communauté éducative, il facilite l'implication de chacun et permet la diversification des pratiques pédagogiques. Il garantit notre adaptation dans un écosystème en constante évolution, tout cela dans un cadre de confiance.

Généraliser l'usage des ENT sur notre territoire, c'est constituer un socle pour un développement cohérent du numérique, c'est assurer la continuité pédagogique (enjeu majeur démontré par la crise sanitaire), c'est réduire les inégalités entre les écoles et permettre à tous les élèves de devenir des citoyens éclairés de ce monde numérique. C'est aussi se doter d'un outil de pilotage pour le développement des usages du numérique.

Présentation de l'offre globale

ENT-École est une offre globale constituée d'une plateforme ENT, de la formation des enseignants, de l'assistance des usagers et d'un accompagnement du projet par tous les acteurs du numérique du 1^{er} degré dans notre région académique.

L'ENT-École s'appuie sur la solution logicielle de Beneylu qui inclut des outils adaptés à l'âge des élèves du primaire, leur permettant de produire des contenus multimédias, collaborer et s'exercer en classe ou à la maison. Les espaces de stockage sont illimités.



L'ENT-École s'appuie sur la solution logicielle de Beneylu qui inclut des outils adaptés à l'âge des élèves du primaire, leur permettant de produire des contenus multimédias, collaborer et s'exercer en classe ou à la maison. Les espaces de stockage sont illimités.

L'ENT-École est utilisable sur tout type de support et s'adapte ainsi aux usages nomades actuels des parents et des enseignants qui utilisent beaucoup les smartphones.

Focus sur le lien avec les familles

Cet espace numérique partagé offre une visibilité aux informations générales telles que les actualités de l'école ou les dates des conseils d'écoles publiées par le directeur, les dates d'inscription en mairie ou encore les conditions d'accueil dans les services périscolaires.

Les enseignants y publient pour leur classe les mots à faire signer et communiquent directement et en privé avec les parents tandis que les élèves donnent à voir leur travail aux familles, sur des articles de blog, par exemple.

Le tarif

Le coût de l'ENT-École est supporté conjointement par la Région académique et par les collectivités. La participation financière de la collectivité s'élève à 45€ par école et par an.

L'adhésion par conventionnement

Les engagements de chaque partie

Le partenariat entre la région académique Occitanie et les collectivités est concrétisé par une convention qui fixe les engagements de chaque partie :

- Prise en charge de la formation, en appui sur les réseaux départementaux des référents numériques, de l'accompagnement des usages et de l'assistance, garantie de la protection des données et proposition d'un espace de publication à la collectivité par la région académique ;
- Équipement et maintenance informatique, accès internet et participation financière par la collectivité.

La procédure de conventionnement

Les réunions de directeurs, les conseils d'école et autres instances rassemblant les membres de la communauté éducative peuvent être l'occasion d'exprimer la volonté de s'engager conjointement dans ce projet. La demande d'adhésion à l'ENT-École est alors effectuée très simplement en ligne par la collectivité, via la plateforme *Démarches simplifiées*. L'ouverture du service d'ENT est ainsi activée puis sera confirmée par la transmission de la convention signée avant échéance du délai réglementaire.

La formation et l'accompagnement

La formation est organisée selon des modalités choisies par le DASEN. Des ressources mutualisées au niveau de la région académique et l'animation du réseau de la communauté des usagers de l'ENT viennent soutenir cet accompagnement dès la rentrée. L'IEN et son équipe sont les interlocuteurs locaux privilégiés pour accompagner la mise en place de l'ENT-École.

- La convention signée par le représentant de la collectivité doit être transmise, en version numérique scannée, par la messagerie de la **plateforme « Démarches-simplifiées », dans un délai maximum de deux mois** après la demande. Si ce délai n'est pas respecté, la demande est classée sans suite et l'accès à l'ENT fermé pour les écoles.
- L'ENT-École sera disponible **à partir du 12 septembre**, les réunions d'information aux parents seront judicieusement à programmer après cette date.
- La mise à jour des comptes élèves, enseignants et parents de l'ENT-École est liée aux données saisies par le directeur dans ONDE.



Contact :

ia65-cpdnumerique@ac-toulouse.fr

Points d'attention :

- La demande d'adhésion à l'ENT-École est précédée d'une **concertation avec les équipes pédagogiques** des écoles. Le directeur n'est pas habilité à compléter le formulaire.
- Toute demande d'adhésion se fait **exclusivement via le formulaire d'adhésion** en ligne sur « Démarches-simplifiées ». **Un seul formulaire** doit être complété par collectivité. Il doit inclure **l'ensemble des écoles** qui pourront bénéficier de l'ENT-École en 2022-2023.
- La demande d'adhésion est à effectuer **annuellement**. La campagne d'adhésion pour l'année scolaire 2022-2023 est ouverte **du 17 juin 2022 au 29 octobre 2022**. Sur la base de cette demande, l'académie ouvre le service d'ENT pour les écoles (dès le 12 septembre 2022 pour les demandes d'adhésion réalisées avant le 29/08/2022).



06. Dispositif d'accueil des élèves autistes



La Stratégie nationale intitulée « nouvelle donne » en direction de l'autisme et des troubles neuro-développementaux datant du 6 avril 2018 prévoyait le déploiement d'Unités d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA) et d'Unités d'Enseignement Élémentaire Autisme (UEEA) sur l'ensemble du territoire national.

Aujourd'hui, on y ajoute les Dispositifs d'Auto-Régulation (DAR) qui nécessitent un enseignant ressource, alors même que les élèves sont dans leurs classes respectives.

Notre département dispose déjà d'une UEMA à Barbazan-Debats qui scolarise 7 élèves et dont le porteur est l'IME « Les Hirondelles » de l'ADAPEI. Le financement de l'ARS est de 280000 €.

Une Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme ouvrira début octobre pour scolariser des élèves notifiés par la CDAPH. L'appel à projet de l'ARS a été donné à l'IME « Les Hirondelles » dont les compétences en matière d'autisme sont reconnues. Le financement est de 140000 €.

L'objectif de ces unités d'enseignement est de **tendre vers une scolarisation en classe de référence.**

L'école A. France a bénéficié d'un aménagement des locaux financés par la mairie de Tarbes et il est prévu dans le cahier des charges un équipement spécifique compris dans l'appel à projet.

L'UEEA ouvre début octobre pour que la formation conjointe de l'équipe médico-sociale et de l'Education nationale puisse être réalisée avant la scolarisation des élèves qui restent, en attendant, dans leur école d'origine.

Contact :

ien65-ash-semeac@ac-toulouse.fr



Visite à l'école Anatole France (Tarbes)

07. Savoir rouler à vélo



La loi d'orientation des mobilités a inséré dans le code de l'éducation un article L. 312-13-2 relatif à l'apprentissage du « Savoir Rouler à Vélo ».

Destiné aux enfants de 6 à 11 ans, ce dispositif vise à généraliser l'apprentissage du vélo et la formation nécessaire à une réelle autonomie sur la voie publique avant l'entrée au collège.

Cette initiative interministérielle, pensée au bénéfice direct des enfants et des familles, est pilotée par la ministre des Sports, avec le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, le ministre de l'Intérieur, la ministre des Transports ainsi que la Sécurité routière.



Enjeux

Sécurité : déclinaison directe de la mesure 10 du Comité Interministériel de la Sécurité Routière (CISR) du 9 janvier 2018.

Développement des mobilités actives dans le cadre Plan vélo et mobilités actives, annoncé par le premier ministre le 14 septembre 2018 (multiplier par trois l'usage du vélo en France et atteindre 9% des déplacements à l'horizon des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024)

Développement de la pratique d'activité physique et sportive durable en visant l'augmentation de 3 millions de pratiquants supplémentaires d'ici 2024.

Contenu

C'est un programme, sur les temps scolaire, périscolaire ou extrascolaire, pour les enfants de 6 à 11 ans permettant de suivre une formation encadrée de 10 heures réparties en 3 étapes.

Bloc 1 - Savoir pédaler = maîtriser les fondamentaux du vélo.

Bloc 2 - Savoir circuler = découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé.

Bloc 3 - Savoir rouler à vélo = circuler en autonomie sur la voie publique

L'enfant ayant suivi l'intégralité du programme se voit délivrer une attestation.

plus d'informations sur :

<http://www.sports.gouv.fr/savoirroulavelo/>

Organisation

Un groupe de travail local comprenant 1 agent de chaque ministère partenaire chargé de promouvoir le dispositif et accompagner les acteurs de terrain (écoles, services municipaux des sports, Comités départementaux sportifs...).

Bilan juin 2022

Mise en place effective du COPIL SRAV le 18 Mai 2022 au Château d'Urac

L'ensemble des écoles a été informé par les canaux internes pour le SRAV (bulletin départemental)

Conventions DSDEN/USEP/Comités Départemental : signature le 23/06/2021 avec USEP et CD de Cyclisme mise en place par des actions communes cette année scolaire.

Statistiques à l'issue du 2^{ème} trimestre 2022. Les objectifs fixés par le Ministère sont largement dépassés.

Objectif : 342 Blocs 3 saisies

Réalisé : 758 Blocs 3 saisies

Nombre d'attestations « Savoir Rouler A Vélo » délivrées : 758 au 01/07/2022

Par commune

TARBES	179
ODOS	165
SAINT-MARTIN	81
SEMEAC	52
BARBAZAN-DEBAT	46
LUGAGNAN	42
TRIE-SUR-BAISE	40
LUZ-SAINT-SAUVEUR	30
ARTAGNAN	27
BAZET	22
AUREILHAN	22
VIC-EN-BIGORRE	21
TOURNOUS-DARRE	20
POUZAC	11
TOTAL	758

Acquisition par la Direction Académique d'un Handbike permettant aux élèves souffrant d'un Handicap de pratiquer le vélo avec leur classe lors des sessions de SRAV.

Contact :

ce.sdjes65@ac-toulouse.fr

cpdeps65@ac-toulouse.fr

08. Instruction dans la famille



Mise en place d'un nouveau régime à la rentrée 2022

A compter de la rentrée scolaire 2022, le régime de déclaration dans la famille est remplacé par un régime d'autorisation préalable.

A la suite de la promulgation de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, il est obligatoire de déposer une demande d'autorisation d'instruction dans la famille pour les personnes responsables d'un enfant soumis à l'obligation scolaire.

En effet il ne pourra être dérogé à l'obligation de scolarisation obligatoire dans un établissement scolaire public ou privé de l'ensemble des enfants soumis à l'obligation d'instruction (enfants âgés de trois à seize ans), que sur autorisation délivrée par les services académiques, pour des motifs tirés de la situation de l'enfant et limitativement définis par la loi.

Cette autorisation concerne également les familles souhaitant une inscription au CNED réglementé. La demande doit être déposée avant le 31 mai de l'année civile pour la rentrée suivante.

Les motifs pris en compte par la loi :

- L'état de santé de l'enfant ou son handicap
- La pratique d'activités sportives ou artistiques intensives
- L'itinérance de la famille en France ou l'éloignement géographique de tout établissement scolaire public
- L'existence d'une situation propre à l'enfant motivant le projet éducatif

La démarche peut être effectuée dans les deux cas suivants :

- Pour les enfants déjà instruits dans la famille en 2021-2022 :

Une autorisation leur sera accordée de plein droit pour les années scolaires 2022-2023 et 2023-2024 lorsque les résultats du contrôle pédagogique annuel au titre de l'année scolaire 2021-2022 auront été jugés suffisants.

Ce droit ne peut pas s'appliquer :

- En cas d'absence au contrôle : si refus de la famille du contrôle
- Si déclaration trop tardive en 2020-2021 : le contrôle n'a pu avoir lieu
- En cas de contrôle jugé non suffisant.
- En cas d'assiduité et de résultats insuffisants pour les enfants inscrits au CNED réglementé en 2020-2021

Pour les enfants scolarisés en 2021-2022, les familles peuvent présenter leur demande d'autorisation pour leur enfant pour l'année scolaire 2022-2023.

Contact :

deos65@ac-toulouse.fr

09. Des territoires plurilingues



Des **Territoires Linguistiques** sont définis autour d'un collège et si cela est possible en incluant un lycée.

Progressivement toutes les écoles et tous les collèges seront concernés. Pour cette année scolaire, 3 territoires sont proposés :

- Bagnères de Bigorre,
- Argelès avec extension Pierrefitte – Luz,
- Arreau avec extension vers Lannemezan

Cette continuité et cette cohérence linguistique impliquent :

- de mettre en œuvre la diversité linguistique au cycle 1,
- de commencer un enseignement d'une langue vivante dès le CP,
- de valider le niveau A1 en CM2,
- de passer d'un enseignement de la langue à un enseignement dans la langue sur des temps courts, des rituels quotidiens voire des champs disciplinaires (enseignement renforcé).
- Au collège, les professeurs de langue pourront prendre en compte le niveau réel des élèves et élaborer des projets de cycle 3.

Les principaux de collège, engagés dans ce projet de territoire linguistique, peuvent mettre en place des heures supplémentaires, des sections européennes, ... et sont à la recherche de professeurs en capacité d'enseigner leur discipline dans une autre langue que le français. Des habilitations DNL (discipline non linguistique) sont proposées aux professeurs.

- Au lycée, ces sections européennes ou toute autre organisation sont aussi valorisées et renforcées.

Ce projet de territoire linguistique plurilingue est un projet ambitieux au service de tous les élèves.

En fonction des projets, des postes à profil peuvent être créés dans le premier degré. Monsieur L'Inspecteur d'Académie en a déjà octroyé 3 à l'école Jules Ferry à Bagnères de Bigorre.

Selon les compétences de chacun, les professeurs des écoles peuvent assurer cet enseignement dans leur classe et/ou dans l'école par des échanges de service.

L'école peut faire appel à des intervenants extérieurs (agrément DSDEN).

Quelques intervenants anglophones sont agréés dans le département et interviennent dans quelques écoles. Quelques parents d'élèves ont aussi été sollicités et agréés pour des projets ponctuels sous la direction des enseignants.

En ce qui concerne l'occitan, la DSDEN coordonne les interventions des salariés de l'association Parlem. Elles sont cofinancées par le Conseil Départemental et les communes ou les communautés des communes. Les écoles peuvent en faire la demande lors de l'enquête qui paraît en avril chaque année.

Des temps de formation spécifique seront proposés.



SÉCTEUR BAGNERES

Ce territoire est engagé depuis plusieurs années. L'école Jules Ferry en a été l'école expérimentale.

Actuellement, toutes les écoles sont engagées en Anglais. L'enseignement de l'occitan est aussi assuré dans un grand nombre de classes.

En cycle 1, la diversité linguistique est mise en œuvre.

Des projets spécifiques permettent à quelques classes ou écoles de découvrir l'allemand ou l'espagnol.

Au collège : une bi langue anglais-allemand, une section européenne, un enseignement renforcé en Mathématiques et en Histoire Géographie en anglais, ainsi qu'en Occitan des heures supplémentaires pour les élèves qui sont issus de la Calandreta ou d'écoles où l'enseignement y est renforcé.

Au Lycée : le parcours linguistique est aussi renforcé avec notamment une section européenne et des projets Erasmus +.

Dans le cadre du TER, l'axe 1 concerne les langues vivantes.

Une assistante anglophone sera en appui des écoles de Bagnères à raison de 12h par semaine du 1^o octobre au 30 avril.



SECTEUR ARREAU

Sur ce territoire l'anglais et l'espagnol sont enseignés. Ainsi, au collège, en 6^e les deux langues sont proposées (bi langue à parité horaire).

Une assistante hispanisante sera en appui des écoles d'Arreau, Ancizan et Guchen à raison de 12h par semaine du 1^o octobre au 30 avril.

En ce qui concerne l'Occitan, les élèves issus de la Section Bilingue de Sarrancolin et ceux qui ont bénéficié d'un enseignement renforcé à Génos sont pris en considération.

L'Histoire et la Géographie sont enseignés en Occitan. Les effectifs sont néanmoins assez faibles.

Madame la Principale du collège d'Arreau, en lien avec Monsieur le Proviseur de la cité scolaire de Lannemezan et Monsieur le Principal du collège de Lannemezan sont à l'œuvre pour que les professeurs en capacité d'enseigner leur discipline en anglais ou en espagnol puissent apporter leur soutien à ce projet.

Un renforcement de l'enseignement de l'Occitan dès la maternelle est à l'étude.

Madame l'inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription de Lannemezan apportera son aide dans la réflexion globale de l'organisation des enseignements.

SECTEUR ARGELES – PIERREFITTE - LUZ

Sur ce territoire l'anglais et l'espagnol sont enseignés. Aussi les trois collèges proposent des bi langues afin de permettre la prise en compte des acquis de tous les élèves.

Les professeurs des collèges viennent présenter l'autre langue que celle enseignée en classe.

Des professeurs du collège sont ou seront en capacité d'enseigner leur discipline en anglais ou en espagnol.

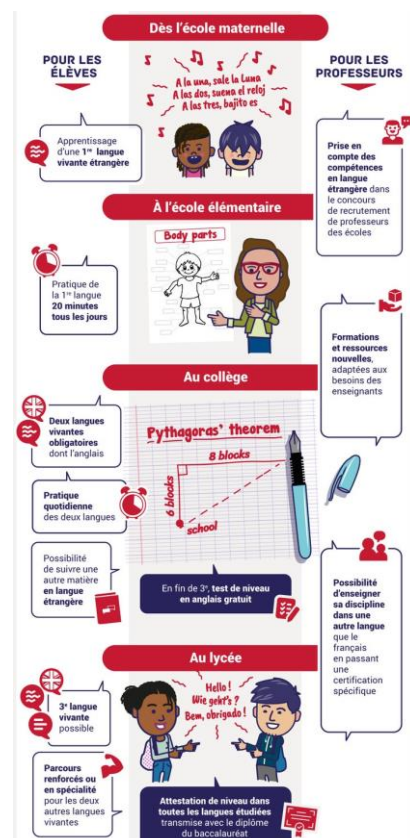
Au lycée, le bachibac prolonge et renforce cet accès aux langues vivantes.

En occitan, la Section Bilingue de Luz peut être renforcée par des intervenants Parlem dans les autres écoles. Sur la communauté des commune d'Argelès presque toutes les écoles en bénéficient.

Les écoles d'Argelès proposent une sensibilisation à l'espagnol et occitan renforcé en maternelle.

A l'école élémentaire l'espagnol est enseigné et des professeurs ont la capacité d'enseigner en Occitan.

Une assistante hispanisante sera en appui des écoles d'Argelès à raison de 12h par semaine du 1^o octobre au 30 avril.



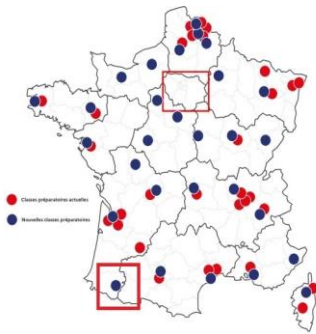
10. Prépa Talents et Sciences Po



Une Prépa Talents à Théophile Gautier :

2021-2022 est la première année de fonctionnement de la classe « Prépa Talents » pilotée par l'Institut d'études politiques de Toulouse et implantée au lycée Théophile Gautier de Tarbes.

Cette classe est le fruit d'une dynamique et d'un partenariat engagé entre le Préfet des Hautes Pyrénées, les services de l'Éducation nationale, les services du Ministère de l'Économie et des Finances, et les autres services de l'État, afin de créer une « Prépa Talents » dans le département des Hautes-Pyrénées.



Le dispositif « Talents du service public » propose à des élèves socialement défavorisés un accompagnement renforcé à la préparation des concours A et A+ du Ministère de l'économie, des finances et de la relance (Inspecteur des finances publiques, inspecteur des douanes...) tant sur le volet pédagogique que logistique.

- **Des équipes pédagogiques** formées d'universitaires pour les matières académiques et de fonctionnaires et hauts fonctionnaires pour les enseignements professionnalisant.
- **Un mentorat et un tutorat** renforcés par des lauréats, des fonctionnaires et hauts fonctionnaires pour chaque étudiant
- **Un soutien financier** pendant la formation avec une bourse de 4000 euros cumulable avec les bourses sur critères sociaux
- **Une bourse complémentaire** versée par une fondation privée
- **Un soutien matériel** pour le logement et la restauration, grâce à un partenariat avec le CROUS.
- **Un accompagnement** poursuivi en année n+1 pour les préparateurs ne réussissant pas les concours

En 2021-2022 : 11 étudiants ont suivi la préparation à Tarbes. 8 d'entre eux ont été admissibles au concours d'Inspecteur des Finances et 5 ont été admis. Au final sur 11 candidats 8 vont entrer dès la rentrée 2022 dans la Fonction Publique dont 6 en catégorie A et 2 en catégorie B.

Le ratio de réussite de cette promotion tarbaise est plus élevé que sur le site de Montpellier ou de Toulouse !

L'année prochaine s'annonce bien avec des candidatures plus nombreuses et un effectif qui devrait s'élever à 13 préparateurs pour une capacité de 15.

Convention Education Prioritaire (CEP) avec Sciences Po Paris, 2 lycées retenus dans l'académie de Toulouse dont un dans les Hautes-Pyrénées : Le lycée général Pierre Mendès-France

Le Lycée général Pierre Mendès-France à Vic-En Bigorre a été retenu, suite à l'appel à manifestation d'intérêt pour bénéficier dès la rentrée 2022 du dispositif Convention Education Prioritaire (CEP) avec Sciences Po Paris.

Ce le dispositif CEP labellisé « cordée de la réussite » s'est réformé afin de s'ouvrir aux établissements ruraux concentrant des difficultés sociales tout en maintenant le lien avec la politique de la ville et de l'éducation prioritaire.

Le dispositif CEP ouvre une voie d'accès spécifique pour l'admission en première année du Collège universitaire, cette admission est réservée aux seuls élèves ayant réalisé l'ensemble de leur scolarité au sein des établissements de l'enseignement secondaire participant au dispositif CEP et ayant participé, dès la classe de première, aux ateliers de renforcement des compétences co-construits avec Sciences Po et mis en œuvre au sein de leur établissement.

Cette convention désormais tripartite sera signée en septembre entre le lycée Pierre Mendès France, l'Académie de Toulouse et Sciences Po Paris.

Contact :

0650025Z@ac-toulouse.fr

11. Le Campus des métiers et des Qualifications Transition Énergétique



Le campus des métiers et des qualifications énergétiques des Hautes-Pyrénées est basé au lycée Sixte Vignon d'Aureilhan. Le CMQ Transition énergétique en Occitanie dont la labellisation « excellence » est en cours inscrit son activité au service de tous les publics en formation dans le cadre de France 2030.

Il regroupe un ensemble d'entreprises et d'organismes de formation qui travaillent ensemble pour la montée en compétence de tous les publics en lien avec la production, le transport, la distribution, le stockage de toutes les énergies décarbonées ainsi que l'efficacité énergétique des bâtiments

Ce projet de territoire est constitué de trois ambitions :

- Sensibiliser, informer et conseiller autour de la problématique de la transition énergétique
- Contribuer à l'élévation du niveau de qualification, à l'insertion professionnelle et à la stratégie globale de développement économique du territoire
- Faciliter les conditions d'accueil et de vie des apprenants

La fonction énergétique représente beaucoup d'opportunités d'emploi et tous les niveaux de formation sont attendus au sein des entreprises et sont nécessaires au déploiement de la transition énergétique.

Les formations et les recrutements se font dès le CAP, puis le bac pro, le BTS, la licence professionnelle, le Bachelor et l'école d'ingénieur. Des réelles opportunités existent pour développer l'ambition des élèves/apprenants. Ainsi un élève qui commence par un CAP peut à l'issue continuer sur un bac pro puis vers un BTS par exemple

Le campus représente un réel intérêt pour l'information sur les métiers et les formations auprès des élèves et des divers publics, pour la promotion et la compréhension des métiers liés à la transition énergétique ainsi que pour favoriser les liens entre l'école et les entreprises.

La stratégie d'accélération du gouvernement concernant les « technologies avancées pour les systèmes énergétiques » implique l'ensemble des acteurs du Campus autour de deux dossiers majeurs de cette rentrée. D'une part le CMQ réalise une étude à l'échelle régionale sur les besoins en emplois et compétences 2023-2030 (résultats fin décembre).

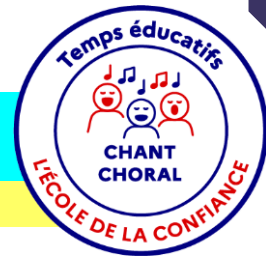
D'autre part, l'actualité du CMQ est marquée par l'élaboration du dossier du plan d'investissement d'avenir qui doit permettre de concevoir une plateforme technologique 'MosaHyc', lieu totem du Campus, au service des apprenants et du monde économique, qui doit répondre aux forts enjeux de la transition énergétique.

Une quarantaine d'acteurs du CMQ (enseignants, directeurs délégués aux formations professionnelles, acteurs économiques, chercheurs...) travaillent d'ores et déjà d'arrache-pied au dimensionnement de cette plateforme à travers 5 groupes de travail thématiques. Le dossier sera finalisé dans le courant du 1^{er} trimestre 2023.



Contact :

campus.transitionenergetique@gmail.com



12. Les Arts et la culture

Un orchestre à l'école - Ecole, collège ou lycée

L'Orchestre A l'Ecole est un dispositif national qui implique des élèves d'écoles élémentaires, de collèges ou de lycées dans tous les départements de France. Chaque orchestre est un projet de territoire co-construit par des acteurs locaux, avec un objectif commun : l'épanouissement des enfants, avec l'accès gratuit à la pratique instrumentale collective sur le temps scolaire.

Ce projet culture vise à mettre en place une classe orchestre **pluriannuelle** dans son établissement, en s'appuyant sur un partenariat entre l'école, l'école de musique et les collectivités territoriales notamment.

Les objectifs sont multiples avec un accès pour tous à la culture, la valorisation des établissements d'enseignement, une revitalisation des territoires, l'inclusion sociale des jeunes et la lutte contre l'échec scolaire.



Il est également porteur de valeurs multiples, développées dans la charte du dispositif :

- une ouverture culturelle par l'accès à la pratique instrumentale collective, s'appuyant sur un parc instrumental de qualité,
- une aventure collective pour les élèves, ancrée dans le temps scolaire et périscolaire, avec comme objectif partagé l'épanouissement des jeunes,
- un projet de territoire, co-construit par les différents partenaires locaux.

Vous pourrez découvrir plus en détail le dispositif sur le site internet :

<http://www.orchestre-ecole.com//mode-demploi/#creation>



Inauguration des 3 orchestres à l'école, Mai 2022 au lycée Lauréamont

Les Rencontres Chantantes dans les Hautes-Pyrénées - Cycles 2 et 3

Le dispositif des « **Rencontres Chantantes du 65** » s'adresse aux élèves du CP au CM2 et a pour objectif de développer la pratique du chant choral à l'école, avec toutes les compétences spécifiques comme transversales qu'on lui reconnaît. Il s'agit de partager le plaisir de chanter et de s'écouter autour d'un projet annuel et d'un spectacle musical inter-écoles.

Pour l'année scolaire 2022/23, est mis à la disposition des enseignants engagés un répertoire de chants se référant à la thématique commune « **Protégeons notre planète** », en vue de sensibiliser les élèves aux gestes écocitoyens dans le cadre d'un projet pluridisciplinaire plus large : sont ainsi menés en parallèle ouverture culturelle et éducation à la citoyenneté.



Les Rencontres Chantantes du 65 – Mai / Juin 2022

Des pistes pédagogiques et un accompagnement personnalisé sont également proposés aux enseignants, permettant une formation continue de proximité durant l'année, en vue de préparer le jour de la rencontre inter-écoles (4 à 6 maximum) définie par secteur géographique, sur le temps scolaire.

Ce dispositif s'inscrit ainsi dans le cadre du Plan Choral porté par le Ministère de l'Education Nationale depuis décembre 2017, tout comme dans le P.E.A.C. de l'élève, avec :

- la pratique artistique de chant choral tout au long de l'année et avec d'autres écoles/chorales du même secteur géographique le jour de la rencontre ;
- la rencontre avec un répertoire adapté et avec un artiste musicien local le jour du spectacle musical inter-écoles en fin d'année ;
- les connaissances acquises inhérentes au langage musical et à la démarche d'apprentissage du chant choral.



ainsi aux projets d'écoles maternelles, avec deux types de valorisation possibles en point d'orgue :

- le partage des productions créatives sonores entre les différentes classes participant à l'opération, par le biais d'un outil numérique collaboratif commun (mur virtuel) : ceci afin de mutualiser, enrichir et prolonger les travaux menés durant l'année, les formateurs numériques de la DSDEN (ERUN, CPD Numérique) accompagnant également ce dispositif ;
- d'éventuelles représentations de fin d'année auprès des familles, au sein de chaque école, s'appuyant sur les découvertes et créations musicales des classes engagées.

Pour plus d'informations à ce sujet, vous pouvez contacter Sabrina VALENTIE, conseillère pédagogique départementale pour l'Education Musicale, à l'adresse mail suivante : sabrina.valentie@ac-toulouse.fr

Les Apprentis Musiciens dans les Hautes-Pyrénées Cycle 1

Nouveauté de cette rentrée 2022, l'opération départementale des « Apprentis Musiciens du 65 » s'adresse aux classes de cycle 1 et vise à développer écoute et création à partir d'activités d'exploration sonore comme d'écoute active d'œuvres de référence du patrimoine musical en maternelle.

Approche personnelle, rencontre et analyse des œuvres, propositions de supports et élaboration de pistes pédagogiques pour une exploitation en classe de la thématique : il s'agit d'une ouverture culturelle aux univers sonores, en passant par l'oreille et le geste notamment.

La thématique proposée cette année s'intitule « **Dans mon jardin...** ». L'opération se déroulera de janvier à juin 2023. Les enseignants de cycle 1 engagés pourront s'appuyer sur un accompagnement personnalisé de la CPDEM et sur des pistes pédagogiques alliant le corps, l'écoute et la voix à partir de l'œuvre musicale découverte, ceci en vue de productions créatives des élèves.

Ce dispositif départemental s'inscrit dans le Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle de l'élève, tout en répondant aux priorités des programmes du cycle 1 ainsi qu'aux spécificités de ce jeune âge. Il s'intègre



13. Pass sport



La pratique d'une activité sportive régulière est essentielle pour la santé et le bien-être des enfants. C'est pourquoi l'État reconduit le Pass'Sport pour la saison sportive 2022-2023 (du 1er juin au 31 décembre 2022).

Le Pass'Sport

Le Pass'Sport est une allocation de rentrée sportive de **50 euros** par enfant/jeune adulte pour financer tout ou partie de son inscription dans une association sportive volontaire et lui permettre de participer aux activités qu'elle organise au titre de la saison 2022-2023.



Qui est concerné ?

- Les personnes nées entre le 16 septembre 2004 et le 31 décembre 2016 bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) (**6 à 17 ans révolus**)
- Les personnes nées entre le 1er juin 2002 et le 31 décembre 2016 bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) (**6 à 19 ans révolus**)
- Les personnes nées entre le 16 septembre 1991 et le 31 décembre 2006 bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) (**16 à 30 ans**)
- Les étudiants âgés **jusqu'à vingt-huit ans révolus** qui justifient être bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux de l'enseignement supérieur pour l'année universitaire 2022-2023.

NOUVEAU



Comment cela fonctionne ?

Pour faciliter son utilisation, le Pass'Sport a été simplifié.

- Cet été, chaque jeune éligible recevra, **un code individuel** comportant les informations qui le relie. La structure doit simplement saisir le code individuel attribué pour chaque bénéficiaire sur la plateforme LCA.
- Les clubs seront remboursés mensuellement, à partir du 15 septembre 2022, et à la suite de la transmission du dossier à la DRAJES.

Chaque structure recevra le paiement direct à la suite de la validation de sa demande.

En cas de perte ou d'absence de réception du code numérisé, il est possible pour chaque bénéficiaire de le récupérer sur le nouveau Portail Pass'Sport dédié au dispositif.

Cette aide est cumulable avec les dispositifs similaires déjà mis en place par les collectivités (notamment dans notre département la ville de Tarbes et le GIP Politique de la ville Tarbes-Lourdes-Pyrénées).



Où l'utiliser ?

Le Pass'Sport pourra être utilisé auprès de structures éligibles suivantes :

- Les associations et structures affiliées aux fédérations sportives agréées par le ministère chargé des Sports ;
- Les associations agréées JEP ou Sport exerçant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et/ou soutenues par le programme « Cités éducatives » de l'État ;

4421 jeunes ont bénéficié du dispositif la saison dernière (soit **221 050€** d'aide)



Contact :

ce.sdjes65@ac-toulouse.fr

14. Expérimentation de deux heures hebdomadaires facultatives de sport pour les collégiens



Dans une démarche de promotion de la santé et du bien-être des élèves, une expérimentation visant à favoriser la pratique sportive et l'activité physique des élèves de collège est déployée à cette rentrée à raison d'un département par académie.

Les Hautes-Pyrénées ont été retenues avec 6 collèges volontaires :

- Collège La Serre de Sarsan de Lourdes
- Collège Desaix de Tarbes
- Collège René Billères d'Argelès-Gazost
- Collège Gaston Fébus de Lannemezan
- Collège Pierre Mendès France de Vic-en-Bigorre
- Collège Paul Eluard de Tarbes

L'accès aux clubs sportifs pour les élèves volontaires de la 6^{ème} à la 3^{ème} de leur secteur respectif sera facilité grâce à une organisation dédiée et élaborée en relation avec le projet d'éducation physique et sportive de l'établissement.

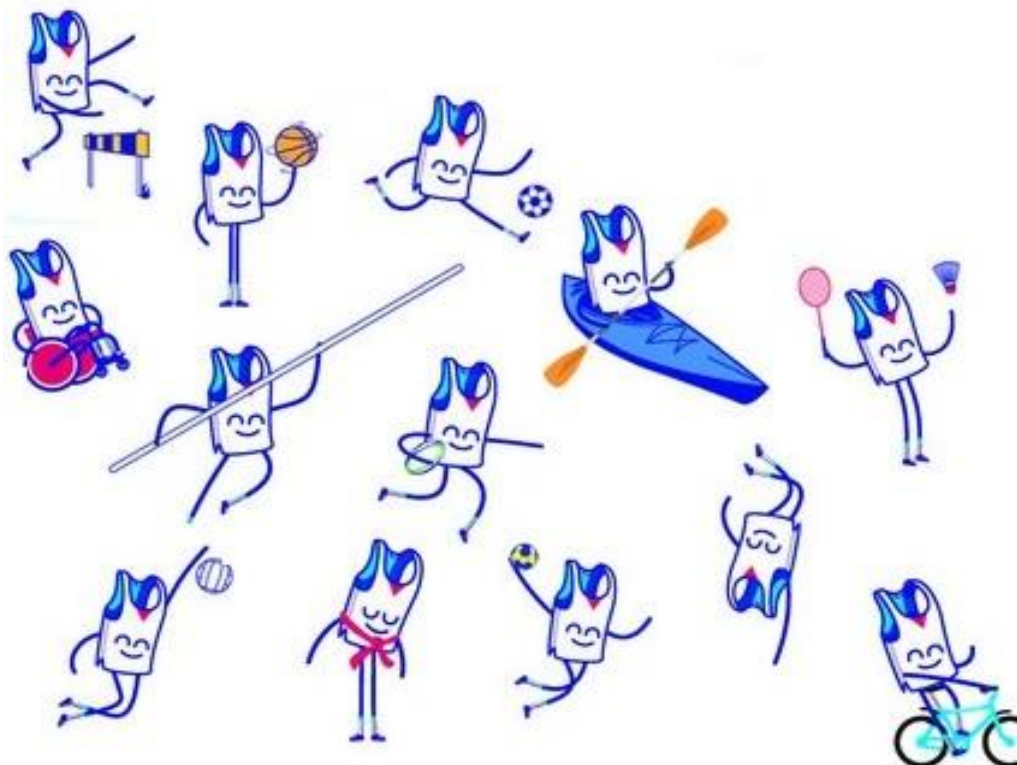
Ainsi 2 heures supplémentaires de sport en complément des autres enseignements pourront être proposées dans le cadre des conventions départementales établies.

Des créneaux horaires spécifiquement dédiés à cette action sont définis et proposés aux élèves volontaires afin de participer aux activités proposées qui peuvent se dérouler dans le collège ou dans des installations dédiées nécessitant un déplacement limité.

La gratuité ou un coût très modéré sont attendus des partenaires sportifs dont les éducateurs diplômés encadreront les activités.

Contact :

ce.sdjes65@ac-toulouse.fr



15. Pass culture



Fruit d'un partenariat de premier plan entre **le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et le ministère de la Culture**, le pass Culture scolaire est un projet ambitieux et innovant en matière d'éducation artistique et culturelle. Il est conçu pour bénéficier pleinement aux élèves et à leurs professeurs, en lien avec les professionnels de la culture. Il constitue une étape majeure pour réussir le 100 % EAC. Il permet une sensibilisation progressive et accompagnée de l'élève à la culture propice au développement de son autonomie jusqu'à sa majorité.

Il se décline en deux propositions :

La part individuelle permet à tous les jeunes de 15 à 18 ans et sur l'ensemble du territoire national, d'acquérir des biens et services culturels grâce à **un crédit individuel**. Ils peuvent réserver des places et abonnements, des livres, des CD, des services numériques, des visites, des cours et ateliers, du matériel beaux-arts, etc. en téléchargeant l'application [pass Culture](#).

Les élèves de 15 à 17 ans ont besoin de leur compte EduConnect élève pour pouvoir justifier simplement de leur identité et de leur âge sur l'application pass Culture et recevoir leur crédit (20 euros pour les élèves de 15 ans et 30 euros pour les élèves de 16 et 17 ans). Les établissements scolaires sont invités à informer, à inciter et à accompagner les élèves à créer leur compte EduConnect.

Les élèves de 18 ans ont un crédit de 300 euros à dépenser sur 2 ans.

La part collective est exclusivement dédiée aux activités d'éducation artistique et culturelle effectuées en groupes et encadrées par les professeurs. Le pass Culture est destiné à financer spectacles, concerts, ateliers, rencontres, conférences, expositions, visites, projections etc. Il concerne les domaines du patrimoine, du spectacle vivant, du cinéma, des métiers d'art, de la gastronomie, des arts visuels et numériques, de la culture scientifique technique et industrielle, du livre et du mémoriel.

Cette part collective représente 45 millions d'euros sur l'année 2022. Elle concerne les collégiens à partir de la classe de 4ème et les lycéens scolarisés dans un

EPLE ou un établissement privé sous contrat. Plus concrètement, ce sont en moyenne 800 euros par classe et par année scolaire disponibles pour ces activités, soit 25€ par élève de 4ème et de 3ème, 30€ par élève de 2nde et de CAP, 20€ par élève de 1ère et de terminale.

Le crédit de dépense alloué aux établissements pour l'année 2022-23 est affiché dans l'application ADAGE, accessible par le portail ARENA. Les offres créées par les professionnels de la culture (artistes ou structures) sont consultables via l'application ADAGE et peuvent être pré-réservées par les enseignants intéressés. Il n'y a pas de transferts de fonds. Le chef d'établissement valide la réservation de l'offre en tenant compte de l'enveloppe allouée et des orientations culturelles de son projet d'établissement, la priorité étant de cibler plus particulièrement les classes et élèves sans projet EAC.

Dans le département 65, pour cette première année, vingt établissements du second degré publics et privés sous contrat (12 collèges et 8 lycées) se sont emparés de cette aide financière pour mener des projets culturels à destination des élèves.

Ce sont 46 actions artistiques et culturelles qui ont pu être financées en partie ou entièrement grâce à la part collective du Pass culture. Cela concerne majoritairement des séances de cinéma rattachées ou pas au dispositif « collège au cinéma » mais aussi des places de spectacle vivant dans les différents lieux théâtraux du territoire, des entrées dans des musées départementaux et nationaux, des interventions de professionnels de la culture (pratiques artistiques diverses dans le cadre de rencontres ponctuelles ou de résidence d'artistes).

Contact :

ia65-missionculture@ac-toulouse.fr

1 application
web et
mobile
géolocalisée

+ de 11 000
acteurs
référéncés

16. Maison des comités sportifs



Les locaux actuellement occupés par le CDOS, les Comités Départementaux de Handball et de Randonnée Pédestre, au 9 rue André Fourcade à Tarbes, vont, dans le cadre du chantier d'implantation des Archives Départementales dans l'ancienne Ecole Normale d'Instituteurs, faire l'objet d'une démolition.

Le projet de relogement travaillé depuis avril 2021 va se concrétiser en octobre prochain par l'emménagement, boulevard du Martinet, dans des locaux propriété du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées, précédemment occupés par la Maison Départementale de Solidarité des Bigerrions. Ce projet permet de mutualiser les besoins de bureaux, d'espaces de travail et de logistique de plusieurs comités sportifs départementaux dont les conditions d'activité ne sont plus adaptées à la réalité de leur fonctionnement. C'est le cas à titre permanent de 8 comités départementaux comptant 17 salariés sur des fonctions administratives ou d'encadrement techniques.

17 autres comités départementaux ne disposent pas de siège social ni de bureau dédié. Leurs besoins d'usage sont plus ponctuels (boîte aux lettres, bureau de passage, salle de réunion).

Espace de 443 m², modulable, sur deux niveaux, permettant l'accueil simultané de 38 personnes, l'essentiel des besoins d'aménagement consiste à finaliser sa mise en accessibilité intérieure.

Ces nouveaux locaux permettent de mutualiser les fonctions support des utilisateurs, y compris des moyens informatiques et de visio-conférence performants, des salles de réunion adaptées, différentes activités et démarches administratives. Ce futur carrefour du mouvement sportif départemental a aussi vocation, grâce à la facilitation des rencontres et échanges, à favoriser le développement de projets, le partage d'expériences et la mobilisation des ressources au sein du comité départemental olympique et sportif.



02

RÉUSSITE ET**ÉGALITÉ DES
CHANCES**

(Pic du Midi de Bigorre)

01. Classes dédoublées en éducation prioritaire



Classes dédoublées en éducation prioritaire :

CP et CE1 dédoublés en REP à Tarbes

Dans le cadre de la politique ambitieuse menée pour l'école primaire et la consolidation des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui), le dédoublement des classes de CP en éducation prioritaire a débuté à Tarbes depuis la rentrée 2018.

Le déploiement du dispositif s'est poursuivi en septembre 2019 par le dédoublement des classes de CE1. Dans les Hautes-Pyrénées, cela concerne l'école élémentaire Jules Verne (trois classes de CP dédoublées et trois classes dédoublées en CE1) et l'école élémentaire Jean Jacques Rousseau (trois classes de CP dédoublées et deux classes dédoublées en CE1).

A la rentrée de septembre 2021, le dispositif a été étendu sur l'école maternelle Prévert avec le dédoublement en GS. Pour l'année scolaire 2021-2022, ce sont 164 élèves qui ont bénéficié d'un taux d'encadrement inédit : un professeur pour 12 élèves environ.

Dès la rentrée de septembre 2022, le dispositif va être étendu sur l'école maternelle Mistral toujours sur le dédoublement en GS.



Réduire les effectifs des classes n'est pas le seul critère de réussite du dispositif. La mise en place d'une pédagogie adaptée est également renforcée : l'enseignement est particulièrement structuré, progressif et explicite. Non seulement il s'agit de donner du sens aux apprentissages, mais il faut aussi les envisager dans leur progressivité, ainsi la motivation des élèves dans les apprentissages en est renforcée. Ce nouveau contexte d'enseignement doit, plus encore qu'ailleurs, permettre de personnaliser les apprentissages.

AGIR AUTOUR DES SIX PRIORITÉS DU RÉFÉRENTIEL

- 1 Maîtriser le lire, écrire, parler et enseigner plus explicitement
- 2 Conforter une école bienveillante et exigeante
- 3 Coopérer avec les parents et les partenaires



- 4 Favoriser le travail collectif
- 5 Soutenir, former et accompagner les personnels
- 6 Renforcer le pilotage et l'animation des réseaux

02. Inclusion scolaire et PIAL



Notre département possède de sérieux atouts en faveur de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers : des ULIS (14 en école, 15 en collège et 4 en lycée), 5 SEGPA, de nombreux établissements médico-sociaux, un hôpital de jour, le tout cimenté par un solide partenariat contractualisé depuis plusieurs années.

Autisme



La poursuite du déploiement de la « Stratégie nationale pour l'autisme et les troubles neuro-développementaux » dédiée à la scolarisation vise à inclure davantage les élèves en milieu ordinaire. En partenariat avec la Délégation Départementale de l'ARS et l'IME « Les Hirondelles » de l'ADAPEI, une nouvelle Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme ouvre à l'école Anatole France – Ormeau Figarol.

Un accompagnement médico-social est chargé d'étayer la scolarisation en milieu ordinaire d'élèves notifiés par la CDAPH et affectés par la DSDEN.

Cette implantation vient compléter une offre médicosociale de qualité prenant en compte un panorama assez vaste de troubles sensoriels, moteurs, cognitifs et psychiques. Plusieurs Unités d'Enseignement Externalisées sont en projet et en cours de formalisation, élargissant encore les modalités de scolarisation des élèves en situation de handicap.



PIAL

Dans le champ du milieu ordinaire, le département amorce sa troisième année « 100 % PIAL » avec un accompagnement des équipes administratives et pédagogiques de la DSDEN. Chaque PIAL s'est doté d'un comité de pilotage avec à sa tête des chefs d'établissement et des Inspecteurs de l'Éducation Nationale (IEN), du renfort d'un coordonnateur et d'un enseignant référent spécialisé. Ce sont les interlocuteurs du Service Départemental de l'École Inclusive (SDEI) qui, à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN), réalise les régulations nécessaires.

Le SDEI procède également au recrutement des Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap (AESH), établit et fait signer les contrats aux intéressés et attribue les moyens d'après une vision d'ensemble.

Notre département compte aujourd'hui 420 AESH accompagnant un ou plusieurs élèves en situation de handicap. Cela correspond à une augmentation d'une cinquantaine de notifications d'aides humaines octroyées par la Commission des Droits de l'Autonomie et de la Personne Handicapée (CDAPH). Aujourd'hui, 70 % d'entre elles sont mutualisées, facilitant le travail d'organisation à l'intérieur du PIAL.

Les Hautes-Pyrénées comptent environ 2 000 élèves en situation de handicap de la maternelle à la terminale. Chaque année, davantage d'entre eux poursuivent leur parcours scolaire et obtiennent une certification professionnelle, leur permettant d'arriver diplômés sur le marché du travail.

Contact :

ien65-ash-semeac@ac-toulouse.fr

03. Politique de la ville : Dispositif petits déjeuners



L'objectif de ce dispositif est double :

- **Participer** à la réduction des inégalités alimentaires pour le premier repas de la journée, indispensable à une concentration pour une disponibilité aux apprentissages scolaires.
- **Accompagner** cette distribution en apportant aux élèves une éducation à l'alimentation par la mise en place d'un projet pédagogique et éducatif.

Soutenu par un financement renforcé de l'Etat, cet engagement collectif est une force pour poursuivre et élargir le dispositif dès la rentrée prochaine.

Pour 2021-2022, le dispositif a été mis en œuvre dans 31 écoles primaires du département réparties sur 25 communes. Durant l'année scolaire 2021-2022, ce sont près de 42 000 petits déjeuners gratuits qui ont été distribués. 64,6 % des familles concernées par le dispositif ont déclaré avoir observé une modification des habitudes alimentaires de leur enfant à la maison vers une alimentation plus équilibrée suite à ce dispositif.

Le dispositif va être reconduit à la rentrée de septembre 2022 sur les mêmes écoles et une extension sur d'autres écoles est à l'étude.

C'est un résultat important et positif possible grâce à une alliance entre la communauté éducative et les collectivités territoriales.

Par la distribution de petits déjeuners à l'école, l'éducation nationale en partenariat avec de nombreuses collectivités territoriales, contribuent activement à l'engagement : « Garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants » de la stratégie interministérielle de prévention et de lutte contre la pauvreté 2018-2022 en luttant contre les inégalités sociales



© Crédit photo : Bruno Fert

✓ Santé

✓ Concentration

✓ Mémoire

✓ Éducation à l'alimentation et au goût

✓ Convivialité

Le petit déjeuner est un repas incontournable pour le développement de votre enfant et une meilleure concentration en classe.

Ainsi, l'école de votre enfant lui propose un petit déjeuner complet, équilibré et gratuit.

POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE



Contact :

coordination.zep65@ac-toulouse.fr

04. Cordées de la réussite



En 2021-2022, la mobilisation des équipes pédagogiques et de direction des établissements d'enseignement secondaire et supérieur a permis au département des Hautes-Pyrénées d'atteindre, voire de dépasser largement l'objectif Ministériel de doublement des effectifs des élèves bénéficiaires des cordées de la réussite.

Il est aussi à remarquer l'entrée dans le dispositif des cordées de la réussite de 5 collèges ruraux marquant ainsi la volonté forte des acteurs du département et en lien avec la politique de la ville de lutter toutes les formes de déterminismes qu'ils soient territoriaux, de genre ou sociaux

Pour l'année 2022-2023 : l'objectif est de maintenir ce taux important de nombre de bénéficiaires de cordées de la réussite et de se concentrer sur les aspects pédagogiques afin de les approfondir.

Publics et Objectifs des Cordées selon note interministérielle du 21/07/2020	2020-2021	2021-2022	Remarques
Doubler le nombre d'élèves bénéficiaires	158 bénéficiaires	427 bénéficiaires	Au-delà du doublement
Diversification des têtes de Cordée	2 têtes de Cordée	6 têtes de cordées	En 21-22 (en gras, nouvelles têtes de cordées 21-22) : IEP « Dispo », UT3 (Cordée Égalité Active dans les Hautes-Pyrénées), INP, CFA académique, LEGTA MONNET « Cultivons nos cultures », Lycée CURIE « Ambitions » A noter que la Cordée Égalité Active dans les Hautes-Pyrénées bénéficie d'un financement de la Préfecture des Hautes-Pyrénées via son GIP-FCIP
EPLE encordés	16 EPLE avec 16 conventions bilatérales	24 EPLE avec 27 conventions bilatérales	partenariats initiés en 21-22 : Collège FOCH - Collège de la BAROUSSE - Collège du HAUT LAVEDAN - LP PIERRE-MENDES-FRANCE - LP JEAN-DUPUY (Égalité Active), Collège MAUBOURGET (INP), LP PIERRE-MENDES-FRANCE (CFA académique), Collège MAUBOURGET - Collège HUGO - LP PIERRE-MENDES-FRANCE (LEGTA MONNET), Lycée BILLERES - Lycée LAUTREAMONT - Lycée CURIE (Lycée CURIE) partenariats arrêtés : Collège ODIN - Collège DESAIX (Égalité Active)
Éducation prioritaire	1 REP couvert	1 REP couvert	Taux de couverture : 100%
Renforcer la présence des Cordées dans le rural isolé	1 clg rural isolé	5 collèges ruraux encordés	Progression importante de l'encordement dans le rural. Taux de couverture du rural 21-22 : 71 %

LES VALEURS

03

DE LA RÉPUBLIQUE



(Parc national des Pyrénées)

01. Service National Universel



<https://www.ac-toulouse.fr/ceremonie-de-cloture-du-snu-dans-les-hautes-pyrenees-126814>

Projet ambitieux pour la jeunesse, le service national universel (SNU) a pour objectif de renforcer la cohésion nationale en faisant partager les valeurs de la République et en développant l'expérience de la mixité sociale et territoriale pour l'ensemble d'une classe d'âge. Le dispositif entend également développer la culture de l'engagement et accompagner les futurs citoyens dans leur insertion sociale et professionnelle.

Le SNU se compose de 3 phases successives (dont les 2 premières ont, à terme, vocation à être obligatoires) : un séjour de cohésion (phase 1) de 12 jours consécutifs avec hébergement ; une mission d'intérêt général (phase 2) de 12 jours, ou 84 heures ; un engagement volontaire (phase 3) fondé sur les dispositifs existants.

Les séjours de cohésion 2022 en Hautes-Pyrénées

En juin : Centre Vallée de Campan :

- 2 sites : centre PEP 65 à Artigues et Centre des 4 saisons à Gripp
- Equipe d'encadrement de 26 personnes
- Session de formation et préparation du centre du 6 au 10 juin
- 182 volontaires prévus, 150 présents provenant des départements 30, 31, 34, 92 et 94, du 12 au 24 juin



En juillet : Centre Lourdes Vallée des Gaves :

- 2 sites : lycée l'Arrouza à Lourdes et lycée René Billères à Argelès-Gazost
- Equipe d'encadrement de 26 personnes
- Session de formation préparation du centre du 27 juin au 1er juillet
- 182 jeunes prévus, 144 présents, issus des départements 30, 34, 66 et 82 du 3 au 15 juillet

Cohorte sortante : 132 jeunes

- 21 inscrits sur la session de février, affectés en Haute-Garonne
- 81 inscrits sur la session de juin affectés sur les 2 centres de l'Hérault
- 62 inscrits sur la session de juillet affectés dans l'Hérault,
- 66,3% de filles (taux > à 2021), volontaires scolarisés en filière pro pour 13,3%, générale et technologique pour 84,3% (1,8% en établissement spécialisé, 0,6% en lycée agricole)



Contact :

ce.sdjes65@ac-toulouse.fr

02. La laïcité



Dans le cadre des actions visant à promouvoir, défendre et comprendre la laïcité en France, en collaboration avec la Préfecture des Hautes-Pyrénées une journée de la Laïcité a été organisée le **9 décembre 2021**.

12 collèges du département, ont participé à un Escape-Game sur le thème de la laïcité dans leur établissement respectif, ce jour symbolique et en simultané.

A travers des jeux de manipulations, de recherches, des quizz et d'autres activités ludiques, les jeunes collégiens de 5^{ème} ou 4^{ème} ont pu découvrir la définition de la laïcité, les grandes dates de l'histoire qui y sont associées, les symboles de la République.

Les délégués de chaque classe ayant participé à cette action ont été accueillis le vendredi 17 juin 2022 par le préfet, Rodrigue Furcy, pour une visite personnalisée de la préfecture



•• LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE ••

- 1 La France est une République indivisible, laïque, démocratique et égale. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.
- 2 La République laïque organise la séparation des religions et de l'État. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.
- 3 La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.
- 4 La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général.
- 5 La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

- 6 La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.
- 7 La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée.
- 8 La laïcité permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.
- 9 La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.
- 10 Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.
- 11 Les personnels ont un devoir de neutralité : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

•• L'ÉCOLE EST LAÏQUE ••

- 12 Les enseignements sont laïques. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.
- 13 Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.
- 14 Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.
- 15 Par leurs réflexions et leurs activités, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement.



03. Les palmes académiques

La cérémonie exceptionnelle qui s'est déroulée le 21 octobre 2021 fut l'occasion après les années de pandémie, d'honorer les promotions du, 14 juillet 2019 (03 officiers - 11 chevaliers), 14 juillet 2020 (4 officiers – 13 chevaliers), 14 juillet 2021 (3 officiers- 20 chevaliers), octobre 2020 (spécial COVID), (3 chevaliers)

En présence de Monsieur le préfet, de Madame la sénatrice et des autorités militaires, ce fut l'occasion de découvrir la richesse des métiers de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports, la diversité des compétences mises à contribution, qui ont trouvé en cette journée une juste reconnaissance.



En outre, la diversité des métiers exercée a permis de mettre en valeur des personnels œuvrant.

Dans le domaine de la pédagogie

Enseignants 1er et 2d degré, avec l'aptitude à embrasser une mission de service public, en valorisant la pédagogie pour celles et ceux qui se sont destinés à la carrière d'enseignant, en mettant sous le feu des projecteurs, ces hommes, ces femmes de l'ombre qui font en sorte de créer les meilleures conditions possibles pour prodiguer un enseignement de qualité auprès des jeunes et contribuer ainsi à la réussite des élèves.

Chefs d'établissement, directeurs d'école, directeur de CIO, conseillers pédagogiques de circonscription, titulaires remplaçants enseignants, coordonnateur REP, conseillers arts plastiques,

Dans le domaine administratif

Assistant de direction, assistant de service social, technicien de laboratoire, médecin scolaire, infirmière scolaire, personnel administratif, d'accueil, DDFPT...

Ce furent ainsi 57 personnels qui ont reçu l'insigne des Palmes Académiques.

Les Palmes académiques furent instituées sous cette dénomination par Napoléon I^{er} pour honorer les membres de l'Université, en 1808. Les modalités de leur attribution ont été étendues en 1866 à des non-enseignants ayant rendu des services éminents à l'éducation. C'est la plus ancienne des distinctions décernées à titre civil.

Selon le grade auquel on prétend, il faut pouvoir justifier d'une expérience minimale :

- 10 ans d'activité pour un chevalier
- 5 ans d'activité en tant que chevalier pour un officier
- 3 ans d'activité en tant qu'officier pour un commandeur

Enfin, il faut avoir au minimum 30 ans pour être décoré des Palmes Académiques en tant que chevalier. Afin de donner cette récompense à un travailleur, il est obligatoire de réaliser un dossier comportant une description détaillée de toutes les actions exercées par le candidat, susceptibles de renforcer sa position d'employé émérite.



04. Concours de la Résistance



Le Concours National de la Résistance et de la Déportation (C.N.R.D.) est l'un des plus anciens concours et des plus mobilisateurs au sein de l'Éducation nationale. Il a pour objectif de perpétuer chez les jeunes générations la mémoire de la Résistance et de la Déportation afin de leur permettre de s'en inspirer en s'appuyant sur la formation historique et civique que leur apporte l'École.

Thématique 2021-2022 : « La fin de la guerre, les opérations, les répressions, les déportations et la fin du III^e Reich (1944-1945) ».

Chiffres clés dans les Hautes-Pyrénées:

13 établissements ont participé au concours (8 collèges et 5 lycées).

239 élèves des Hautes-Pyrénées ont passé les épreuves du CNRD et 28 d'entre eux ont concouru à la fois en individuel et en groupe.

Dans le détail :

Catégorie	Lycée 1 ^{er} Cat. Devoirs individuels	Lycée 2 ^{ème} Cat. Productions collectives	Collège 3 ^{ème} Cat. Devoirs individuels	Collège 4 ^{ème} Cat. Productions collectives
Nombre d'élèves	33	37	107	62

Le **prix d'encouragement** a été décerné au lycée professionnel Reffye et le **prix de reconnaissance** aux collège Desaix.

Jury académique : 4 prix.

Un élève de lycée (lycée Jean Dupuy) et un élève de collège (collège Desaix) ont obtenu les premiers prix de première et troisième catégorie.

Des productions collectives conçues par des élèves de lycée (lycée Jean Dupuy) et de collège (collège Desaix) ont obtenu les prix de seconde et quatrième catégorie.



Palmarès départemental : 37 devoirs individuels et productions collectives primés.

Catégorie	Lycée 1 ^{er} Cat. Devoirs individuels	Lycée 2 ^{ème} Cat. Productions collectives	Collège 3 ^{ème} Cat. Devoirs individuels	Collège 4 ^{ème} Cat. Productions collectives
Nombre de devoirs individuels ou de productions collectives	7	1	25	4

Thématique 2022-2023 : « L'École et la Résistance. Des jours sombres au lendemain de la Libération (1940-1945) ».



Contact :

deos65@ac-toulouse.fr

05. Rallye Citoyen



La 11^{ème} édition du rallye citoyen destiné aux élèves de 3^{ème} du département s'est déroulée le jeudi 14 avril 2022 dans l'enceinte militaire du 1^{er} Régiment de Hussards Parachutistes. Conduit par le trinôme académique, composé du Ministère des Armées, du Ministère de l'Education nationale, de l'IHEDN (Institut des Hautes Etudes de la Défense Nationale), en collaboration avec l'ONACVG (Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre), cette activité qui s'inscrit dans le cadre du parcours laïque et citoyen est destinée à promouvoir l'esprit de défense et à développer la notion de citoyenneté des participants.



Présentation de matériel militaire

Cette année encore de nombreux établissements issus de l'ensemble du département ont pris part à cette action et c'est ainsi que 150 jeunes ont pu se rencontrer afin de créer des temps de cohésion autour des valeurs de la République. Etaient donc présents lors de ce rallye: le collège René Billères d'Argeles-Gazost, le collège Paul Valéry de Séméac, le collège Desaix de Tarbes, le collège Paul Eluard de Tarbes, le collège Voltaire de Tarbes le collège Jean Jaurès de Maubourguet, le collège la Serre de Sarsan de Lourdes, le collège Val d'Arros de Tournay, le collège Astarac Bigorre de Trie sur Baïse, le collège Pierre Mendès France de Vic en Bigorre.

Après un rassemblement dans la cour d'honneur du 1^{er} RHP pour une cérémonie des couleurs, les groupes d'élèves, encadrés par leurs enseignants et par des réservistes opérationnels, ont effectué un parcours alliant des épreuves sportives et des ateliers de sensibilisation autour de : l'organisation de la défense, le parcours citoyen, la sécurité

routière, la laïcité/citoyenneté, le devoir de mémoire, la découverte d'une scène criminelle, les missions des sapeurs-pompiers ainsi que des présentations de matériels.



En action avec les sapeurs-pompiers



Scène de crime

A l'issue de cette journée, toutes les équipes ont été récompensées par des lots offerts par les partenaires. Le collège d'Argelès s'est vu remettre le premier prix par l'IHEDN permettant aux participants et à leurs accompagnateurs de se rendre au Pic du Midi afin d'effectuer une visite des locaux dédiés à la recherche astronomique.



Remise des prix de l'équipe victorieuse



06. Cadets de la Défense

Le dispositif des Cadets de la Défense, issu du plan interministériel « égalité des chances », se matérialise par un partenariat entre le Ministère de l'Éducation Nationale et le Ministère des Armées. L'objectif est d'initier des élèves volontaires de classes de 3^{ème} à l'éthique militaire et de développer la culture de l'engagement dans un esprit collectif et de mixité sociale.

Pour le cycle 2021/2022, 30 centres de Cadets (chacun étant rattaché à une des trois armées -Terre, Air, Marine-) sont ouverts en France au sein desquels plus de 1000 jeunes sont accueillis et formés. En Occitanie on décompte 4 centres répartis de la manière suivante : 2 dans l'Aude, 1 dans les Pyrénées Orientales et 1 dans les Hautes-Pyrénées.

Depuis sa création en 2007, le succès de ce dispositif se confirme au fil des années pour offrir aux jeunes des activités éducatives, citoyennes et sportives qui se déroulent hors temps scolaire.

Par la volonté et l'engagement communs de la Délégation Militaire Départementale et de la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale, la création d'un centre dans les Hautes-Pyrénées a été rendue possible par la signature d'une convention entre ces deux partenaires le 13 décembre 2018.

Les collèges Pyrénées, Voltaire, Paul Eluard et Paul Valéry ont maintenu leur participation à au sein de ce dispositif.

Ainsi pour le cycle 2021-2022, ce sont au total **24 jeunes collégiens** (6 filles, 18 garçons) **en classe de troisième**, issus de tous milieux sociaux qui ont été volontaires pour intégrer le dispositif.

L'ambition est de poursuivre l'objectif fixé par le protocole interministériel du 20 mai 2016 visant à favoriser la promotion du lien entre la nation, la jeunesse, et les forces armées afin de permettre au plus grand nombre de jeunes citoyens de s'intégrer dans la société.

Pour cela, tout au long de l'année scolaire, 2 mercredis après-midi par mois et lors d'un camp de 5 jours en début d'été, les Cadets ont pu suivre une formation sous la responsabilité conjointe de militaires et d'enseignants :

Ils furent ainsi initiés, au travers d'activités éducatives, culturelles, ludiques, et sportives, au savoir être, à l'éthique civique, et aux valeurs collectives qu'incarnent les armées.

Le programme s'est articulé autour de 4 domaines :

- **Civisme et citoyenneté** (comprendre l'intérêt des droits et des devoirs, de la solidarité, du respect, de l'environnement, de la citoyenneté, de l'humanité, formation aux premiers secours) ;
- **Mémoire et patrimoine** (mieux connaître les valeurs et les symboles de la nation, l'engagement qu'elles suscitent, le patriotisme, le souvenir des anciens). Le contexte sanitaire n'a malheureusement pas permis la participation des Cadets aux cérémonies patriotiques ;
- **Activités physiques et sportives** dans le but de cultiver le goût de l'effort, le respect d'autrui, l'engagement, l'esprit d'équipe et la camaraderie (randonnées, courses d'orientation, parcours d'obstacles) ;
- **Découverte des métiers de la défense** (visites, rencontres, échanges avec des unités de la défense).



*Lancement
du
dispositif*

Les temps forts de l'année écoulée :



Remise du fanion par M. le Préfet des Hautes-Pyrénées

Le camp d'été des cadets de la défense des Hautes-Pyrénées

Le camp d'été des cadets de la défense des Hautes-Pyrénées qui clôturé le cycle de formation 2021/2022, s'est déroulé du 4 au 7 juillet au Futuroscope de Poitiers, au centre de Mémoire du village Martyr d'Oradour-sur-Glane, et au centre de montagne de Barèges. Le vendredi 8 juillet, a eu lieu la remise du diplôme aux Cadets en présence de monsieur le directeur académique et de monsieur Fabien TULEU, sous-préfet d'Argelès-Gazost, représentant monsieur Rodrigue FURCY, préfet des Hautes-Pyrénées. Ce dernier les a félicités pour ce 1^{er} engagement de leur vie de citoyen et les a encouragés à poursuivre dans cette voie.

Les cadets remercient leurs cadres et professeurs et les partenaires financiers qui ont permis l'organisation de cette année de cadets et ont fait découvrir toutes ces belles valeurs citoyennes à travers le sport, le civisme, et le devoir de mémoire.



03 juillet, répétition du code cadet au CFIM

Lundi 4 et mardi 5 juillet : Futuroscope / Oradour-sur-Glane

Après avoir été accueilli pour une nuit au CFIM (Centre de Formation des Militaires du rang) d'Angoulême le 3 juillet au soir, départ le lendemain vers le Futuroscope (mais pas avant d'avoir fait connaissance de bon matin avec les T.I.G, c'était pour certains une grande découverte...). La journée au Futuroscope était une première pour beaucoup et a été appréciée de tous jusqu'au spectacle final féérique de fin de soirée. Le 5 juillet direction Oradour. Une visite guidée a permis à chacun de s'imprégner rapidement de l'histoire de ce village et de leurs habitants avec beaucoup d'émotion. Retour sur Tarbes le 5 juillet dans la soirée et poursuite des activités dès le mercredi 6 juillet.



04 juillet, Futuroscope



Oradour-sur-Glane

Mercredi 6 et jeudi 7 juillet : découverte des Hautes-Pyrénées

Le 6 juillet au matin la météo est défavorable, aussi le guide du Parc National des Pyrénées explique que la sortie dans le PNP est annulée...Déception. La marche depuis le Pont d'Espagne vers le lac de Gaube et le refuge des Oulettes est annulée. Il faut trouver une solution ! C'est donc direction le Lac de l'Arrêt Darré que se réalisera une marche de cohésion de 1h30, avant de prendre la route direction Luz Saint Sauveur afin de découvrir la visite de la maison du parc et rencontrer, le guide du parc national pour une conférence sur les vautours.

La météo s'améliorant direction Barèges, plateau du Lienz. Après une heure de montée et 350m de dénivelés, les Cadets purent prendre le repas du soir (ration de combat) en plein air. Puis ensuite retour vers le Centre Montagne de Barèges pour une nuit bien méritée



Marche du matin à proximité du lac de l'Arrêt Darré et information au sujet de l'animal emblématique des Hautes-Pyrénées



La montée vers Lienz



Tous ont surmonté leurs peurs, mais le résultat est là, fier de l'avoir fait



Le repas du soir et le retour au quartier

Vendredi 8 juillet : Remise des diplômes

De retour sur Tarbes, en tenue de cérémonie, en présence de monsieur le sous-préfet, de M. le DASEN, des autorités militaires et civiles et des familles s'est déroulée la remise des diplômes. Après une année riche de souvenirs inoubliables, c'est avec cœur et cohésion que la promotion 2021/2022 a récité le code d'honneur du cadet avant de recevoir les diplômes.

Le lendemain, jeudi 7 juillet, la météo est favorable. Après la cérémonie des couleurs, direction les tyroliennes du pont Napoléon (Luz St Sauveur). Au programme sensations fortes et découvertes de beaux paysages pyrénéens.



Cérémonie des couleurs



Practice avant l'aventure et le parcours de 16 tyroliennes, de 4 ponts népalais ponctués de 11 mini vias ferrastas



07. Cadets de la sécurité civile



Les établissements participants à ce projet :

- Collège de Pierrefitte-Nestalas
- Ensemble scolaire Pradeau / La Sède
- Collège de Tournay

Au total, 28 élèves se sont portés volontaires pour intégrer ce dispositif.

Les objectifs principaux de ce projet :

- Favoriser une culture de la sécurité civile,
- Sensibiliser aux comportements de prévention,
- Développer un sens civique chez les jeunes élèves,
- Reconnaître les cadet-te-s comme assistants de sécurité (Assec) lors des exercices d'évacuation ou de confinement,
- Favoriser l'engagement ultérieur des élèves au sein de la sécurité civile.

Vendredi 22 octobre 2021 au SDIS : Cérémonie officielle de lancement du programme « les Cadets de la sécurité civile » avec la participation des autorités.

Cérémonie officielle de lancement du programme « les Cadets de la sécurité civile » le 22 octobre 2021



Participation des cadets à la journée nationale des Sapeurs-Pompiers le 25 juin à Tournay avec remise des diplômes aux cadets



08. Classe défense



Le dispositif des "classes de défense" permet à des classes de collèges et de lycées d'être parrainées par une unité militaire dans le but de promouvoir le lien armées-jeunesse à travers l'ensemble du territoire. Les objectifs sont triples : contribuer à la cohésion nationale, développer l'esprit de défense et garantir l'attractivité des métiers des armées.

Une classe de défense est un projet pédagogique, interdisciplinaire et pluriannuel, mené à l'initiative d'une équipe enseignante et en partenariat avec une unité militaire marraine dans le cadre de l'enseignement de défense.

Au cœur du parcours de citoyenneté et en lien avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, les classes de défense offrent des temps de rencontres et d'activités avec des militaires pour donner aux élèves des repères pour comprendre la défense et la sécurité nationale, à travers ses acteurs et ses enjeux, son histoire, sa mémoire et son patrimoine. Elles contribuent également à la construction des parcours éducatifs (citoyen, avenir, artistique et culturel, et de santé) de chaque élève. Les classes de défense sont l'un des dispositifs majeurs du plan « égalité des chances » du ministère des armées. Inscrites dans le « protocole interministériel de 2016 développant les liens entre la jeunesse, la défense et la sécurité nationale », elles s'adressent aux établissements scolaires du secondaire relevant du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Il existe actuellement plus de 475 classes de défense réparties sur l'ensemble du territoire, impliquant plus de 11 875 élèves et plus de 200 entités des armées, directions et services.

Notre département compte deux classes de défense :

- La classe de 3^{ème} SEGPA du collège de Vic en Bigorre qui est parrainée par le 1^{er} Régiment de Hussards Parachutistes.
- Une classe de 3^{ème} du collège Desaix qui est parrainée par le 35^{ème} Régiment d'artillerie parachutiste.

En relation avec leur régiment support respectif, de nombreuses actions sont menées afin de permettre aux collégiens de découvrir :

- les spécificités de chacune de ces unités militaires (matériels, métiers...);
- de connaître l'histoire des régiments;
- de participer aux temps forts de la vie régimentaire (passations de commandement, fêtes patronales...);
- d'échanger avec les unités effectuant des missions extérieures.



JEUNESSE

04

**ENGAGEMENT
ET SPORT**



(Cirque de Gavarnie)

01. Vacances apprenantes



Les vacances apprenantes ont pour objectifs d'assurer la consolidation des apprentissages et de contribuer à l'épanouissement personnel des jeunes à travers des activités culturelles, sportives et de loisirs, encadrées par des professionnels.

L'opération vacances apprenantes repose sur plusieurs dispositifs allant d'École ouverte à des séjours en colonies de vacances. Les points communs ? Le renforcement des apprentissages, la culture, le sport et le développement durable.

Cet été 2022, outre les colos apprenantes, **14** dispositifs écoles ouvertes ou écoles ouvertes buissonnières se sont déroulés sur le département (ou délocalisés sur le littoral atlantique) qui ont permis d'accueillir près de **320** élèves hauts-pyrénéens du 1^{er} et 2nd degré.


 MINISTÈRE
 DE L'ÉDUCATION
 NATIONALE
 ET DE LA JEUNESSE
École
 Plus
 France



02. Accueil des mineurs : ACM



Contexte

Le département des Hautes- Pyrénées est traditionnellement un département d'accueil de séjours de vacances de mineurs. Sur le territoire sont implantés **111 locaux déclarés auprès du Service à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport** pour l'accueil des séjours avec hébergement. Ils sont implantés principalement sur les vallées où les enfants ont la possibilité de profiter de la montagne et des activités de pleine nature. Cette offre est complétée par les hébergements en camping.



Collège Paul Eluard
Initiation au secourisme avec les pompiers

En 2022 : sur juillet-août

Ont eu lieu : **285 séjours de vacances**

	2022			2021			2019		
	Séjour s	Mineurs	journées/ enfants	Séjours	Mineurs accueillis	journées/ enfants	Séjours	Mineurs	Journées/Enfants
Été	285	9089	83 050	294	9442	86 094	289	9426	87982
Autres périodes	275	8666	47 218	47	1303	7944	315	9842	50105
Année	560	17 755	130 268	341	10745	94 038	604	19268	138087

- **71 activités accessoires** (séjours de 1 à 4 nuit maximum organisés par les accueils de loisirs du département ou limitrophes. Le directeur doit pouvoir se rendre sur le séjour en deux heures maximum en cas de problème) déclarées fin juillet correspondent à 2021, non comptabilisées celles d'août 2022.
- **44 accueils de scoutisme (contre 24 en 2021)**
- **7291** places d'accueil de loisirs ouvertes en juillet en 5811 en août, soit 2000 de moins par période qu'en 2019 et 500 de moins qu'en 2021.

03. Fond de développement pour la vie associative

Le Fonds pour le Développement de la Vie Associative soutient la formation des bénévoles pour :

- Conforter la qualité de l'action des associations dans les territoires
- Améliorer la compétence des bénévoles
- Augmenter de façon significative le bénévolat de longue durée
- Aider à la prise de responsabilité en vue du renouvellement de l'encadrement associatif.

Les formations peuvent être des formations générales ou techniques (administratives, comptables, RH...) liées au fonctionnement d'une association ou des formations spécifiques concourant au développement du projet et à l'activité de l'association.

Rappel des priorités:

Le FDVA 1 soutient en priorité les projets des associations pas ou faiblement employeurs (maximum 2 équivalents temps plein), les formations destinées à développer les compétences des bénévoles issus et/ou impliqués dans les zones « fragilisées » (zone de revitalisation rurale, quartiers prioritaires politique de la ville...), les associations présentant des projets de formation mutualisés, les formations destinées à acquérir ou développer les pratiques numériques, démocratiques, écologiques et de développement durable.

Le montant de l'enveloppe en 2022 était de 19300€.

En 2022, 9 associations sur 10 ont bénéficié du FDVA 1 soit 26 demandes soutenues pour 33 jours de formation au bénéfice de 369 bénévoles.

Le FDVA 2 – « Financement global de l'activité / Développement de nouveaux services à la population » est un dispositif qui contribue au développement de la vie associative en attribuant aux associations un soutien financier sous forme de subventions destinées :

- au financement global de l'activité d'une association
- ou à la mise en œuvre de projets ou d'activités initiés, définis et créés par l'association dans le cadre du développement de nouveaux services à la population

2 séances d'information collective ont été organisées avec l'appui des CRIB auprès des associations des Hautes-Pyrénées.

Les priorités départementales :

- * « Associations et projets qui concourent au dynamisme de la vie locale »
- * « Associations et projets qui concourent à la consolidation de la vie associative locale »
- * « Associations et projets qui répondent à des besoins sociaux non satisfaits, proposent des solutions innovantes » dont les projets qui visent les publics impactés par la crise sanitaire, qui ont délaissé les activités associatives et sociales

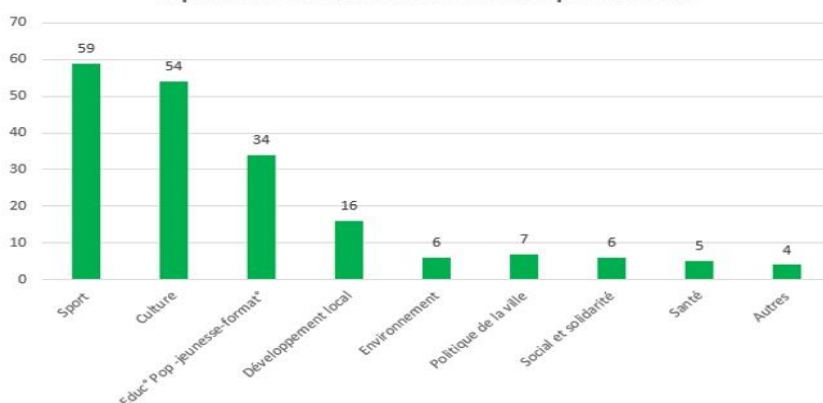
* 191 demandes pour un montant total de 887630 €.

* 167 associations bénéficiaires pour une enveloppe de 221396 €.

* 125 demandes au titre du fonctionnement global et 66 au titre des nouveaux projets.

* 62 associations étaient des premières demandes.

Répartition des demandes instruites par domaine



Contact :

Ce.sdjes65@ac-toulouse.fr

04. Colos apprenantes



La mise en place dans les Hautes-Pyrénées de l'opération Colo Apprenantes a permis le départ en séjour de vacances en juillet et en août de 188 enfants, âgés de 6 à 17 ans, avec une majorité de 6 - 13 ans : 142. Sur les 188 enfants, on compte 109 garçons et 79 filles.

35 enfants ont un suivi de l'Aide Sociale à l'Enfance et 56 habitent les Quartiers Politique de la Ville.

A souligner cette année, une poursuite et une amélioration du partenariat pour une orientation des enfants pour partie par les travailleurs sociaux des institutions CD 65, APS 65, UDAF, CAF, PRE (ce dernier uniquement pour les séjours de la ville de Tarbes)

En plus de participer à l'orientation des enfants, l'UDAF à assurer un rôle de plateforme d'inscription pour 76 places réparties sur 18 séjours proposés par 3 organisateurs : la Fédération Départementale Léo Lagrange des Hautes-Pyrénées, la base de loisirs Hautes-Pyrénées Sport Nature et les Pupilles de l'Enseignement Public des Pyrénées Atlantiques.

Le Conseil Départemental 65 a assuré, en plus d'orienter des enfants, un rôle de coordination vis-à-vis des différents partenaires, rôle rendu nécessaire afin de s'assurer de la compréhension par tous des modalités pratiques de mise en œuvre de l'opération et de ces objectifs.

A noter que ce partenariat qui permet réellement de faire bénéficier des places colo apprenantes à des enfants issus de familles rencontrant des problématiques socio- économique, nécessite un fort investissement du SDJES aux côtés de l'UDAF et du CD 65 (réunions régulières en amont, pendant l'opération et des temps de bilan).

Pour les 4 autres organisateurs, une recherche de répartition territoriale équilibrée des propositions ont été faites en tenant compte des territoires où une offre de loisirs collectifs est déjà en place (séjours et activités accessoires des accueils de loisirs) et en visant à faire levier là où une dynamisation était nécessaire : territoire de Lourdes et Vallées des Gaves.

Ces 4 organisateurs sont la ville de Tarbes (47 places sur 4 séjours), la ville de Lourdes (12 places sur un séjour), l'association Foyers ruraux 31-65 (30 places sur 2 séjours pour des enfants d'Argelès, Pierrefitte,

Cauterets et Barbazan-Debat) et l'association J Club à Luz Saint Sauveur (15 places sur un séjour). Ces partenaires ont été prescripteurs pour les inscriptions sur leurs séjours. Il est à noter que certaines inscriptions ont été faites sur orientation des enfants par les travailleurs sociaux ce qui permet de faire découvrir les propositions de ces organisateurs à des enfants qui ne fréquentent pas le reste de l'année leurs centres de loisirs sans hébergement (centres enfants et ou espaces jeunes). Deux réunions avec l'ensemble des travailleurs sociaux des institutions précitées dans le paragraphe consacré aux partenariats ont été organisées et auxquelles le SDJES a participé, l'une pour les séjours de la ville de Tarbes en partenariat avec le GIP et la déléguée du Préfet à la Politique de la ville, et l'autre pour les séjours organisés par les Foyers ruraux 31-65 et l'association J -Club sur la vallée des Gaves.

En accord avec les attendus de l'opération colo apprenantes, l'ensemble des séjours ont eu pour socle la recherche d'une vie collective riche, intense et épanouissante source d'apprentissage du vivre ensemble et de l'autonomie.

Les thématiques des séjours ont majoritairement été à dominante d'activités de plein air dont 10 séjours à l'océan, 15 séjours en milieu naturel ou montagnard. 3 séjours ont eu une valence culturelle forte : un séjour découverte du cirque, un séjour création artistique en association avec une compagnie de danse professionnelle et un séjour découverte culturelle du pays basque.



05. Équipements et ANS

- **Mise en œuvre du programme Equipements sportifs de proximité (PEP)**

A. PROGRAMME DES 5 000 EQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITE (2022-2024)

- **Référence** : Note N°2022-PEP-ES-01
- **Contexte** : La perspective de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 à Paris et de son héritage place le sport au cœur des préoccupations de notre société et pose la question essentielle de l'offre d'équipements sportifs.
- **Objectifs** : la correction des inégalités sociales et territoriales en matière d'accès aux pratiques et aux équipements sportifs. Ces lieux de sport implantés en QPV ou à proximité immédiate, en milieu rural carencé et dans les territoires ultramarins, ont vocation à assurer une mixité d'usage entre pratique libre et pratique encadrée, sur des temps scolaires, associatifs, périscolaires, familiaux ou individuels.



L'ANS souhaite maintenir ses efforts en direction des territoires les plus carencés

- **En milieu urbain : dans les QPV**
- **En milieu rural :**
 - En zone de revitalisation rurale ZRR
 - Dans les communes appartenant à une intercommunalité couverte par un contrat de ruralité, de relance et de transition énergétique (CRTE)
 - Dans un bassin de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR
- **Porteurs de projet :**
 - Les collectivités territoriales et leurs groupements

- Les fédérations, les associations affiliées à des fédérations sportives agréées par le ministère des sports.
- Sous réserve du respect des critères d'éligibilité pour les territoires carencés, les équipements situés dans **les territoires labellisés " Terres de Jeux 2024 "** seront prioritaires.
- **Une convention d'utilisation et d'animation de l'équipement sportif** devra être signée par le porteur de projet et l'utilisateur de l'équipement (clubs, collectivités, établissements scolaires, entreprises et/ou le propriétaire foncier précisant les créneaux prévisionnels d'utilisation réservés aux utilisateurs et les créneaux en accès libre.

- **Type de projet éligible (liste non exhaustive) :**

- Plateau multisport avec piste ou non d'athlétisme
- Skate-parks, street-workout, pump-tracks
- Blocs d'escalade
- Salles autonomes connectées et parcours de santé connectés
- Terrains de sports collectifs : basket 3X3, handball 4X4, foot 5X5,
- Terrains : de badminton, de padle, de squash...

- **Nature des travaux :**

- ✓ Création d'équipements sportifs neufs
- ✓ Acquisition d'équipements sportifs neufs...

La base subventionnable se limite à l'emprise foncière de l'équipement sportif, les travaux de voirie d'extension de réseau (eau, électricité, téléphone) et d'aménagements périphériques (plantations, mobiliers urbains, place de stationnement autres que PMR) ne sont pas éligibles.

- **Taux maximal de subventionnement :**

- ✓ Entre 50% et 80 % du montant subventionnable
- ✓ Seuil minimal de demande de subvention : 10 000 €
- ✓ Seuil maximal de demande de subvention : < à 500 000 €
- ✓ Seuil Apport minimal du porteur de projet : 20 % minimum du coût total du projet

B. ENVELOPPE :

- Crédits gérés au niveau régional : **7 103 000€**
- Enveloppe pré-affectée Hautes-Pyrénées, pouvant être revue à la baisse ou à la hausse : **392 914€**

C. MODALITES DE DEPÔT DES DOSSIERS:

- Pour tout renseignement ou dépôt de dossier : **le référent départemental Equipement du SDEJS vérifie l'éligibilité des projets au regard des orientations.**
- Pour ce programme, **le formulaire de demande de subvention comprend la liste des pièces constitutives du dossier de demande de subvention,**

E. EXAMEN DES DEMANDES DE SUBVENTIONS ET ATTRIBUTION DES FINANCEMENTS :

Les dossiers sont soumis à l'examen des Conférences des financeurs (**réunies d'ici au 30 septembre 2022 au plus tard pour l'attribution des subventions de l'année 2022**) qui vérifient la conformité de chaque projet aux orientations définies par le projet sportif territorial établi par la Conférence régionale du sport.

F. CALENDRIER DE LA CAMPAGNE PEP OCCITANIE :

Décembre 2021	Directives ANS PEP
Janvier 2022	Début de la campagne
25 mars 2022	1 ^{ère} commission et remontée des projets à l'ANS
06 mai 2022	2 ^{ème} commission et remontée des projets à l'ANS
Mi- août 2022	Limite de dépôt des dossiers auprès des SDJES
21 septembre 2022	3 ^{ème} et dernière commission et remontée des projets à l'ANS

G. BILAN EQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITE (PEP) 2022 HAUTES-PYRENEES /

Nombre de demandes	28
Nombre de dossiers éligibles sur critère géographique ZRR, QPV, CRTE rural	22
Nombre de dossier éligibles au titre de ZRR CRTE rural	22
Nombre de dossiers déposés complets	18
Nombre d'abandon bien qu'éligible sur les critères géographiques	4

- **Mise en œuvre du programme d'intervention en faveur de la rénovation énergétique et de la modernisation des Equipements Sportifs structurants pour l'année 2022-2023:**

PLAN DE RELANCE EN MATIERE DE RENOVATION ENERGETIQUE
& MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS 2022-2023



Crédits régionalisés

NIVEAU LOCAL:

- **Référence :** Note N°2022 -ES-03
- **Contexte :** Suite à la crise sanitaire, le Gouvernement a mis en place en 2021 un Plan de relance en matière de rénovation énergétique et de modernisation des équipements sportifs en vue de soutenir le secteur de l'économie du sport et de la construction mais également de transformer le parc des équipements sportifs français au regard des enjeux climatiques du XXI^e siècle.
- **Objectifs :** Dans la continuité des critères appliqués l'an dernier, les projets déposés au titre du plan de relance 2022/2023 pourront porter sur la rénovation globale d'équipements sportifs dès lors qu'elle comprend des travaux de rénovation énergétique ou, à titre exceptionnel, ne porter que sur des travaux de rénovation énergétique.

Ces travaux de rénovation énergétique devront tendre vers une économie d'énergie de 30 % par rapport à la consommation initiale de l'équipement et pourront s'appuyer sur des actions dites « à gain rapide » telles que la modernisation de l'éclairage ou des systèmes de chauffage ou des rénovations plus lourdes telles que des travaux d'isolation du bâti ou l'installation de source d'énergies renouvelables.

- **Types de porteurs de projets éligibles :**
Uniquement les collectivités et leurs groupements.

- **Types d'équipements éligibles :**
Tous les types d'équipements sportifs notamment structurants (piscines, patinoires, gymnases etc.) dès lors qu'existe une pratique sportive encadrée par une association sportive situés en territoires carencés : **QPV ou leurs environs immédiats.**

En milieu rural, projets situés dans les zones de revitalisation rurale (**ZRR**) OU dans une commune appartenant à une intercommunalité ayant signé un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) qualifié de rural OU dans un bassin de vie comprenant au moins 50 % de population en ZRR.

- **Nature des travaux éligibles :**
Les travaux de rénovation énergétique devront tendre vers une **économie d'énergie de 30 %** par rapport à la consommation initiale de l'équipement.

- **Type de travaux attendus :**
 - Actions dites « à gain rapide » telles que : la bonne gestion des équipements, le contrôle et la régulation des systèmes de chauffage et de climatisation, la modernisation des systèmes d'éclairage ;
 - Des opérations améliorant le confort d'été privilégiant la ventilation naturelle et la protection contre la chaleur, ainsi que les systèmes de refroidissement performants, notamment dans les territoires ultramarins ;
 - Travaux embarqués connexes (mises aux normes d'accessibilité et de sécurité, désamiantage, réfection de toiture, étanchéité du bâti, modernisation des espaces sportifs, etc.) ;
 - Travaux d'isolation du bâti : murs, toitures et planchers ;
 - Travaux visant à renforcer l'autonomie énergétique des équipements sportifs et à diminuer la dépendance aux énergies fossiles tels que le remplacement des systèmes de chauffage et d'eau chaude sanitaire au

charbon et au fioul. Ces travaux permettront de renforcer l'utilisation d'énergies renouvelables (installation de pompes à chaleur, panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques, géothermie, recours à la biomasse, etc.)

- **Stade d'avancement du projet et calendriers prévisionnel des travaux :**
 - Les opérations ayant un impact sur la structure bâtie de l'équipement nécessiteront **un dossier technique a minima au stade de l'avant-projet détaillé (APD), pour être éligibles.**
 - Le porteur de projet devra impérativement fournir le calendrier prévisionnel des travaux.
- **Territoires éligibles :**
 - Tous les territoires métropolitains et ultramarins sont éligibles.
- **Taux maximal de subventionnement :**
 - **80 % du montant subventionnable**
 - **Seuil minimal de demande de subvention : 100 000 €**
 - **Seuil maximal de demande de subvention : < à 500 000 €**
 - **Seuil Apport minimal du porteur de projet : 20 % minimum du coût total du projet**



Contact :

ce.sdjes65@ac-toulouse.fr

06. Les médailles Jeunesse et Sport



Elle récompense les personnes qui se sont distinguées à titre bénévole au service de la jeunesse, des sports et de la vie associative. Elle comprend les échelons de bronze, d'argent et d'or, qui correspondent respectivement à des durées d'engagement de 6 ans, 10 ans et 15 ans. L'échelon d'argent est accessible aux titulaires de l'échelon bronze depuis au moins 4 ans, l'or aux titulaires de l'échelon argent depuis au moins 5 ans, sous réserve de la pérennité et de la diversification de leur engagement. Elle est décernée en deux promotions annuelles : le 1^{er} janvier et le 14 juillet.

Les propositions de candidatures émanent généralement des autorités administratives, des responsables associatifs (présidents de comités départementaux, d'associations locales), des élus politiques et des membres de la commission départementale chargée d'examiner les candidatures. Elles sont établies sur la base d'un mémoire qui retrace chronologiquement le parcours d'engagement du postulant.

L'attribution de l'échelon de bronze est décidée par le préfet du département à l'issue de l'examen de la commission départementale. L'attribution des échelons argent et or est décidé par la ministre sur la base des propositions arrêtées par le préfet de département.

Le contingent départemental annuel est de 28 médailles de bronze, 5 d'argent et 3 d'or.





07. Journée Nationale du Sport Scolaire

<https://www.ac-toulouse.fr/journee-nationale-du-sport-scolaire-dans-les-hautes-pyrenees-septembre-2022-126838>

La Journée nationale du sport scolaire 2022 est fixée au mercredi 21 septembre.

Cette journée a pour objectifs de faire connaître et promouvoir les activités des associations sportives d'école ou d'établissement et des fédérations sportives scolaires (USEP, UNSS) tant auprès des élèves que des parents, du mouvement sportif et des collectivités territoriales, contribuant ainsi au développement du sport scolaire.

Cette année, la thématique "inclusion et reprise des pratiques sportives" est mise à l'honneur.



Cette journée revêt également une importance toute particulière du fait de l'organisation en France des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Ainsi, le CDOS 65 sera associé à des opérations menées dans des collèges et lycées du département. Seront également organisées des rencontres liées au handicap et sport partagé (en partenariat avec le comité 65 handisport).

L'an dernier, 4000 élèves encadrés par plus de 150 enseignants toutes disciplines confondues ont participé à la JNSS dans les collèges et lycées du département.



08. Union Nationale du Sport Scolaire



Malgré la crise sanitaire Covid, avec ses 5815 licenciés et son taux de pénétration de plus de 34%, l'UNSS des Hautes-Pyrénées se place dans les toutes premières places des comités sportifs départementaux et services UNSS académiques mais également dans les 5 premiers au niveau national (classement DNUNSS). 45% du nombre total de licenciés sont des filles.

Toutes les rencontres sportives sont arbitrées ou jugées par les élèves contribuant ainsi à développer les prises de responsabilités, l'autonomie et l'esprit citoyen.

On compte habituellement près de 1000 jeunes officiels certifiés de niveau départemental dans le 65.

Contact :

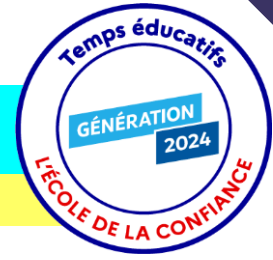
hugues.georges@unss.org

Toutes les compétitions à l'UNSS se font par équipes même dans les activités traditionnellement reconnues individuelles (athlétisme, natation...)

Le travail des quelques 130 enseignants EPS et de toute la communauté éducative (chefs d'établissement-présidents d'AS ...) du département ainsi que le soutien sans faille du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées contribuent à expliquer l'excellente santé du sport scolaire du second degré dans notre département.



09. Génération 2024



Soutenu par le ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, le dispositif Génération 2024 propose trois temps forts :

- la journée nationale du sport scolaire
- la semaine olympiques et paralympiques
- la journée olympiques et paralympiques.

Nombre de projets ont fleuri dans le département et notamment dans des établissements scolaires labellisés Génération 2024.

Validés par le rectorat, ils se sont engagés à développer des projets structurants avec les clubs sportifs du territoire, participer aux événements promotionnels olympiques et paralympiques ou encore accompagner ou accueillir des sportifs de haut niveau. Sensibiliser les élèves aux valeurs olympiques et paralympiques, utiliser le sport comme outil pédagogique, découvrir des disciplines olympiques et paralympiques, changer le regard des jeunes sur le handicap ou encore éveiller la jeunesse à l'engagement bénévole et citoyen sont leurs principaux objectifs.

A ce jour, 19 collèges et 11 lycées du département, soit 65% des établissements scolaires de l'enseignement secondaire, sont labellisés « Génération 2024 ». Ces établissements possèdent majoritairement une section sportive scolaire.

Toujours dans le but de promouvoir les jeux olympiques et paralympiques, 3 ambassadeurs représentent les Hautes-Pyrénées dans le cadre de la classe « Alice Milliat – Pierre de Coubertin ». Il s'agit d'élèves des lycées Marie Curie Tarbes et Pierre Mendes France Vic en Bigorre. Avec leurs camarades de classe issus de toute l'académie (36 élèves au total), ils sont et seront amenés à porter haut les valeurs de l'olympisme et du paralympisme dans et en dehors de leur territoire d'origine à travers diverses actions éducatives et sportives.



05

**DES
RESSOURCES**

**HUMAINES
ENGAGÉES**



(Pont d'Espagne)



01. Professeurs stagiaires plein temps – mi-temps

A compter de la rentrée 2022, les professeurs des écoles stagiaires sont obligatoirement titulaires d'un master. La modalité d'affectation et d'organisation de leur année de stage dépend de leur parcours d'études:

- Les lauréats du concours de recrutement des professeurs des écoles (CRPE), titulaires d'un **master MEEF ou ayant une expérience conséquente** en enseignement sont affectés en **stage à temps plein** ;
- Dans les **autres cas**, les lauréats du CRPE exercent à **mi-temps dans une école et suivent en parallèle un parcours de formation adapté** à l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ).

Le département des Hautes-Pyrénées accueille à la rentrée **dix-huit professeurs des écoles stagiaires, seize à temps plein et deux à mi-temps.**

Un **tutorat mixte** est mis en place par la direction académique avec **les professeurs des écoles maîtres formateurs et l'INSPÉ**. Il garantit l'articulation entre savoirs théoriques / didactiques et pratiques pédagogiques dans les écoles.

Pour accompagner la prise de fonction en tant qu'enseignant en école maternelle ou élémentaire, un **parcours national m@gistère en ligne**, comprenant plusieurs volets (contexte institutionnel, usagers et acteurs de l'école, préparation et conduite de la classe), et des modules didactiques, propres à chaque cycle a été mis en place.



02. Étudiants alternants

Dans le cadre de la réforme du concours de recrutement des professeurs des écoles, depuis la rentrée 2021, l'alternance fait partie du parcours de formation à l'INSPÉ. Les étudiants alternants assurent principalement une mission d'enseignement en responsabilité devant élèves dans une école, sur la base d'un tiers des obligations de service réglementaires selon les modalités suivantes :

- **un stage filé en responsabilité**, effectué un jour par semaine (les lundis), dans la même classe et sur une durée de 36 semaines ;
- **deux sessions de six jours en responsabilité**, chacune des sessions se déroulant dans un autre cycle que celui du stage filé.

Dans le département des Hautes-Pyrénées, **dix étudiants alternants ont été sélectionnés** pour la rentrée, ils bénéficient d'un contrat de travail d'une durée de douze mois consécutifs, rémunéré 865 euros mensuel brut, pendant lesquels ils assurent

des fonctions d'enseignement, tout en poursuivant leur formation universitaire à l'INSPÉ.

Chaque étudiant est **accompagné** tout au long de l'année par **deux tuteurs** qui travaillent en collaboration : **un professeur des écoles maître formateur et un tuteur universitaire au titre de l'INSPÉ** dans le cadre d'une formation articulant théorie et pratique.

Ce dispositif permet ainsi à l'étudiant de :

- **Mieux se préparer et se former au métier de professeur des écoles**, par une entrée progressive dans le métier ;
- **Se préparer plus efficacement au concours de professeurs des écoles** dont la dimension professionnelle est renforcée à partir de la session 2022 ;
- **Etre accompagné lors son entrée dans le métier.**

02. Professeurs contractuels



Dix professeurs des écoles contractuels ont été recrutés afin d'assurer le remplacement des enseignants de la petite section au CM2. Ils bénéficient **d'un contrat de douze mois consécutifs** et sont affectés sur des postes d'adjoint ou de brigade pour l'année scolaire.

Ils sont également **accompagnés** dans l'exercice de leurs fonctions par l'équipe de circonscription et plus particulièrement par le conseiller pédagogique départemental et l'Inspecteur de l'Education Nationale en charge de la formation.

Les professeurs des écoles contractuels bénéficient **d'une formation** dans le cadre de plan départemental de formation ainsi que d'un accès au **parcours national m@gistère en ligne** pour accompagner leur prise de fonction.



**LES
CHIFFRES
CLÉS**

06

**DES HAUTES-
PYRÉNÉES**

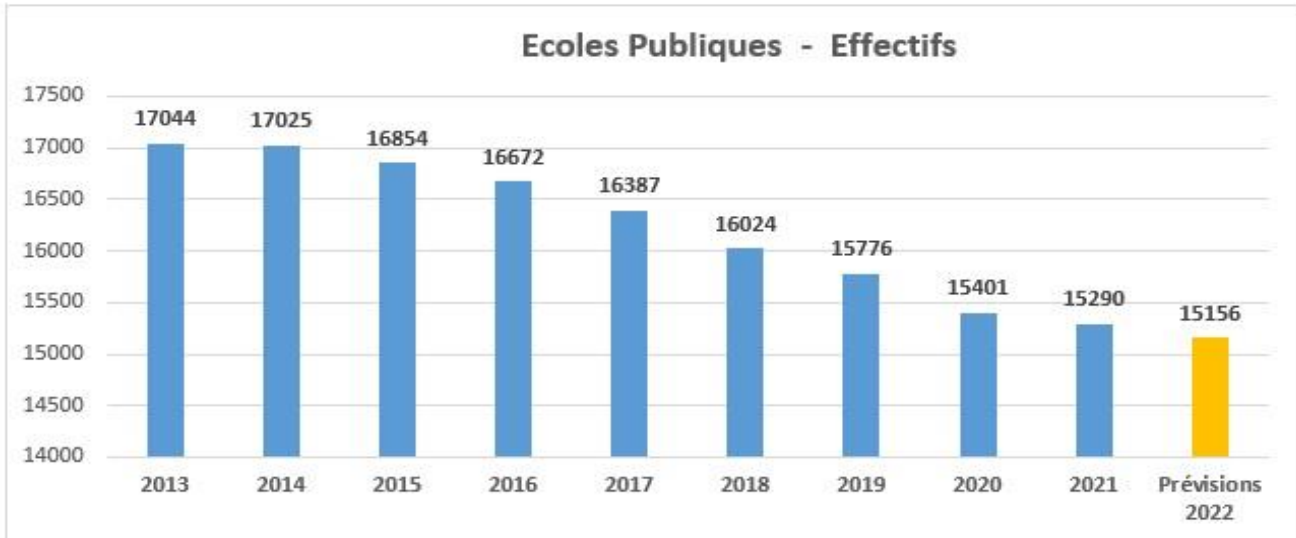


(Saint Lary Soulan)

01. Les écoles

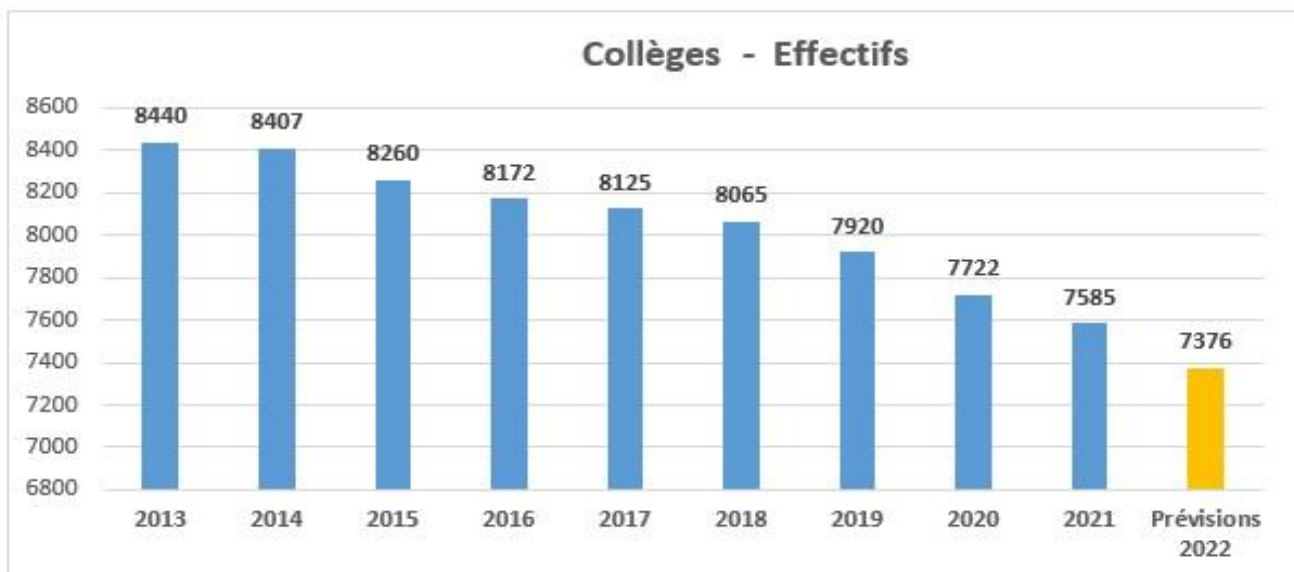


223 écoles publiques à la rentrée 2022 dans les Hautes-Pyrénées



02. Les collèges

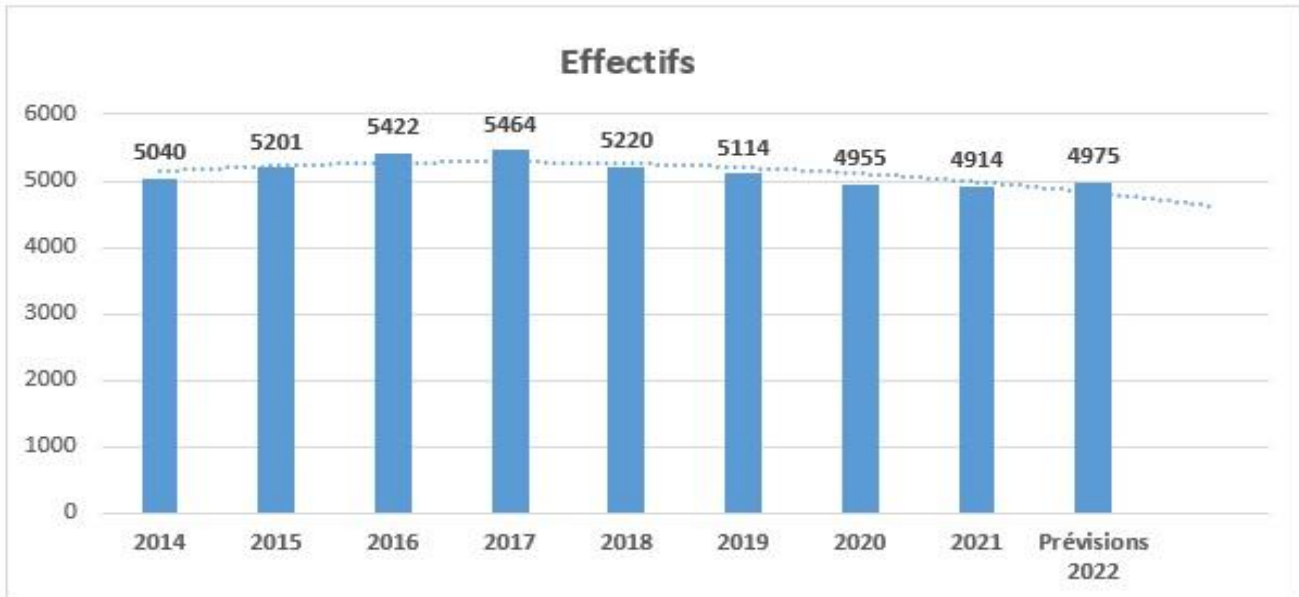
20 Collèges publics



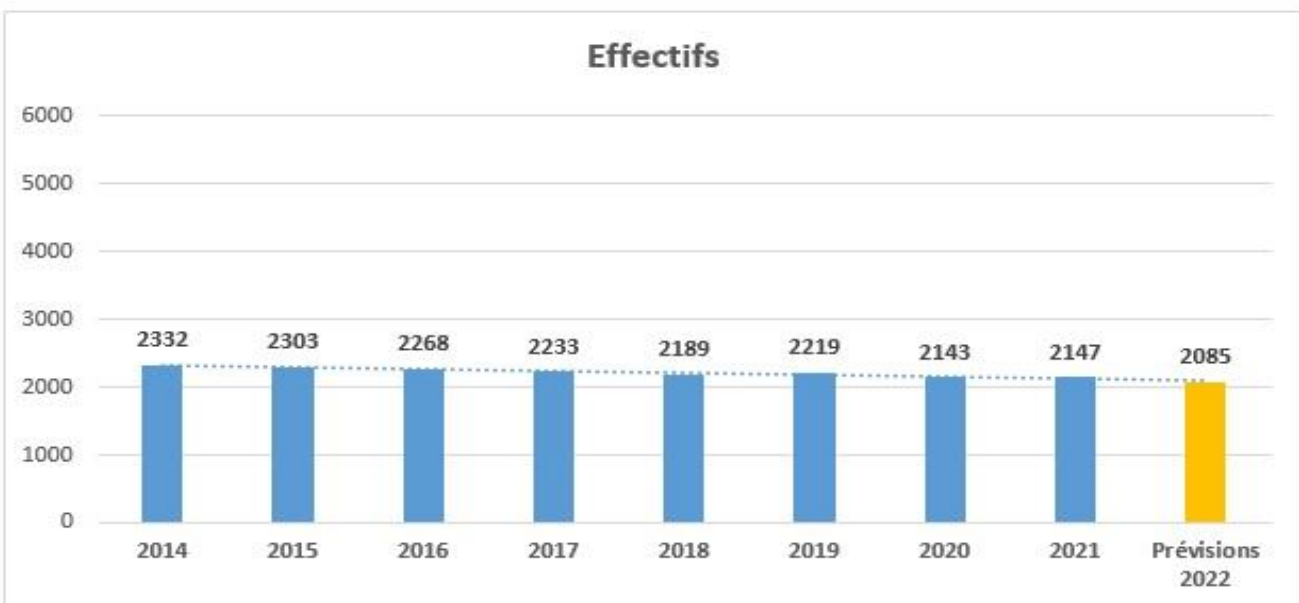
03. Les lycées



8 Lycées général et Technologique publics



7 Lycées professionnel public



04. La voie professionnelle



FORMATIONS PROFESSIONNELLES	ETABLISSEMENT	VILLE
CAP EQUIPIER POLYVALENT DU COMMERCE	L'ARROUZA	LOURDES
2NDPRO MET. RELATION CLIENT 2NDE COMMUNE	L'ARROUZA	LOURDES
2NDPRO MET.HOTEL.-RESTAUR. 2NDE COMMUNE	L'ARROUZA	LOURDES
1ERPRO ET TERMINALE METIERS COMMERCE VENTE OP.B PR.CL.VA.OF.COM.	L'ARROUZA	LOURDES
1ERPRO ET TERMINALE COMMERC. SERVICES EN RESTAURATION	L'ARROUZA	LOURDES
1ERPRO ET TERMINALE CUISINE	L'ARROUZA	LOURDES
1ERPRO ET TERMINALE METIERS COMMERCE VENTE.OP.A ANI.GES.ESP.COM.	L'ARROUZA	LOURDES
2NDPRO MET.TRANSIT.NUMER.ENERG.2NDE COMM	JEAN DUPUY	TARBES
2NDPRO MET.REAL.ENS.MEC.IND.2NDE COMMUNE	JEAN DUPUY	TARBES
2NDPRO MET. DE L'AERONAUTIQUE 2NDE COMM.	JEAN DUPUY	TARBES
1ERPRO ET TERMINALE METIERS ELECT. ENVIRON. CONNECTES	JEAN DUPUY	TARBES
1ERPRO TEC.REAL.PR.MEC.OP.REAL.SUIV.PRO	JEAN DUPUY	TARBES
1ERPRO ET TERMINALE TECH.CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE	JEAN DUPUY	TARBES
1ERPRO ET TERMINALE TECHNICIEN MODELEUR	JEAN DUPUY	TARBES
1ERPRO ET TERMINALE AERONAUTIQUE OPTION STRUCTURE	JEAN DUPUY	TARBES
CAP CUISINE	LAUTREAMONT	TARBES
CAP CREMIER FROMAGER	LAUTREAMONT	TARBES
CAP COMMER.SERV.HOTEL-CAFE-RESTAURANT	LAUTREAMONT	TARBES
2NDPRO MET. DE L'ALIMENTAT. 2NDE COMMUNE	LAUTREAMONT	TARBES
2NDPRO MET.GEST.ADM.,TRA.&LOG.2NDE COMM.	LAUTREAMONT	TARBES
2NDPRO MET. RELATION CLIENT 2NDE COMMUNE	LAUTREAMONT	TARBES
2NDPRO MET.HOTEL.-RESTAUR. 2NDE COMMUNE	LAUTREAMONT	TARBES
1ERPRO ET TERMINALE CUISINE	LAUTREAMONT	TARBES
1ERPRO ET TERMINALE COMMERC. SERVICES EN RESTAURATION	LAUTREAMONT	TARBES
1ERPRO ET TERMINALE METIERS DE L'ACCUEIL	LAUTREAMONT	TARBES
1ERPRO ET TERMINALE BOULANGER-PÂTISSIER	LAUTREAMONT	TARBES
1ERPRO ET TERMINALE ASSISTANC.GEST.ORGANIS.ACTIVITES	LAUTREAMONT	TARBES
CAP OPERATEUR/OPERATRICE LOGISTIQUE	PIERRE MENDES FRANCE	VIC EN BIGORRE
2NDPRO MET.TRANSIT.NUMER.ENERG.2NDE COMM	PIERRE MENDES FRANCE	VIC EN BIGORRE
2NDPRO MET.GEST.ADM.,TRA.&LOG.2NDE COMM.	PIERRE MENDES FRANCE	VIC EN BIGORRE
2NDPRO TECHNICIEN EN PROTHESE DENTAIRE	PIERRE MENDES FRANCE	VIC EN BIGORRE
1ERPRO ET TERMINALE SYST.NUM.OPT.A SURETE SECURITE	PIERRE MENDES FRANCE	VIC EN BIGORRE
1ERPRO ET TERMINALE METIERS ELECT. ENVIRON. CONNECTES	PIERRE MENDES FRANCE	VIC EN BIGORRE
1ERPRO ET TERMINALE LOGISTIQUE (Nouveau)	PIERRE MENDES FRANCE	VIC EN BIGORRE
1ERPRO ET TERMINALE TECHNICIEN EN PROTHESE DENTAIRE	PIERRE MENDES FRANCE	VIC EN BIGORRE
CAP METIERS DE LA COIFFURE	REFFYE	TARBES
2NDPRO METIERS DE LA MODE - VÊTEMENT	REFFYE	TARBES
2NDPRO MET. RELATION CLIENT 2NDE COMMUNE	REFFYE	TARBES
2NDPRO ACC.SOINS-SERV.PERS. 2NDE COMMUNE	REFFYE	TARBES
2NDPRO MET.BEAUTE&BIEN-ETRE 2NDE COMMUNE	REFFYE	TARBES
1ERPRO ET TERMINALE METIERS COMMERCE VENTE.OP.A ANI.GES.ESP.COM.	REFFYE	TARBES
1ERPRO ET TERMINALE ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE	REFFYE	TARBES

1ERPRO COIFFURE	REFFYE	TARBES
1ERPRO ET TERMINALE METIERS DE LA MODE - VÊTEMENT	REFFYE	TARBES
1ERPRO ET TERMINALE ACC.SOINS-S.PERS. OPT.EN STRUCTUR	REFFYE	TARBES
1ERPRO ET TERMINALE METIERS COMMERCE VENTE.OP.B PR.CL.VA.OF.COM.	REFFYE	TARBES
CAP MONTEUR INSTALLATIONS THERMIQUES	SIXTE VIGNON	AUREILHAN
CAP COUVREUR	SIXTE VIGNON	AUREILHAN
CAP CHARPENTIER BOIS	SIXTE VIGNON	AUREILHAN
CAP MAINT.VEHIC.OPTA VOIT.PARTICUL.	SIXTE VIGNON	AUREILHAN
2NDPRO MET.CON.DUR.BAT.&TRA.PUB.2NDE COM	SIXTE VIGNON	AUREILHAN
2NDPRO MET.TRANSIT.NUMER.ENERG.2NDE COMM	SIXTE VIGNON	AUREILHAN
2NDPRO MET.ETUD.MODELIS.NUMER.2NDE COMM.	SIXTE VIGNON	AUREILHAN
2NDPRO MET.AGENC.MENUIS.AMEUB.2NDE COMM.	SIXTE VIGNON	AUREILHAN
2NDPRO MET.MAIN.MATER.VEHIC.2NDE COMMUNE	SIXTE VIGNON	AUREILHAN
2NDPRO REPARATION DES CARROSSERIES	SIXTE VIGNON	AUREILHAN
1ERPRO ET TERMINALE MENUISERIE ALUMINIUM-VERRE	SIXTE VIGNON	AUREILHAN
1ERPRO ET TERMINALE TECHN. ETUDES BAT B ASSIST.ARCHI.	SIXTE VIGNON	AUREILHAN
1ERPRO ET TERMINALE TECHNICIEN MENUISIER AGENCEUR	SIXTE VIGNON	AUREILHAN
1ERPRO ET TERMINALE REPARATION DES CARROSSERIES	SIXTE VIGNON	AUREILHAN
1ERPRO ET TERMINALE TECHN.INSTALL.SYST.ENERG.CLIMATIQ	SIXTE VIGNON	AUREILHAN
1ERPRO ET TERMINALE MAINT.VEHIC.OPTA VOIT.PARTICUL.	SIXTE VIGNON	AUREILHAN
CAP ASSISTANT TECHNIQUE MILIEUX FAMILIAL COLLECTIVITES.	VICTOR DURUY	BAGNERES DE BIGORRE
2NDPRO MET.TRANSIT.NUMER.ENERG.2NDE COMM	VICTOR DURUY	BAGNERES DE BIGORRE
2NDPRO MET.PIL.MAINT.INST.AUTO.2NDE COMM	VICTOR DURUY	BAGNERES DE BIGORRE
2NDPRO ACC.SOINS-SERV.PERS. 2NDE COMMUNE	VICTOR DURUY	BAGNERES DE BIGORRE
2NDPRO METIERS DE LA SECURITE	VICTOR DURUY	BAGNERES DE BIGORRE
1ERPRO ET TERMINALE ACC.SOINS-S.PERS. OPT.EN STRUCTUR	VICTOR DURUY	BAGNERES DE BIGORRE
1ERPRO ET TERMINALE METIERS ELECT. ENVIRON. CONNECTES	VICTOR DURUY	BAGNERES DE BIGORRE
1ERPRO ET TERMINALE MAINTENANCE EQUIPEMENTS INDUST.	VICTOR DURUY	BAGNERES DE BIGORRE
1ERPRO ET TERMINALE METIERS DE LA SECURITE	VICTOR DURUY	BAGNERES DE BIGORRE
CAP ATMFC	LPP VINCENT DE PAUL	TARBES
CAP EQUIPIER POLYVALENT de COMMERCE	LPP VINCENT DE PAUL	TARBES
CAP PSR	LPP VINCENT DE PAUL	TARBES
2NDPRO ACC.SOINS-SERV.PERS. 2NDE COMMUNE	LPP VINCENT DE PAUL	TARBES
1ERPRO ET TERMINALE ACC.SOINS-S.PERS. OPT.EN STRUCTUR	LPP VINCENT DE PAUL	TARBES
2NDPRO MET. RELATION CLIENT 2NDE COMMUNE	LPP NOTRE DAME DE GARAISON	MONLEON MAGNOAC
2NDPRO MET.GEST.ADM.,TRA.&LOG.2NDE COMM.	LPP NOTRE DAME DE GARAISON	MONLEON MAGNOAC
1ERPRO ET TERMINALE MET.COM.VEN.OP.A ANI.GES ESP.COM.	LPP NOTRE DAME DE GARAISON	MONLEON MAGNOAC
1ERPRO ET TERMINALE ASSISTANC.GEST.ORGANIS.ACTIVITES	LPP NOTRE DAME DE GARAISON	MONLEON MAGNOAC
2NDPRO MET.TRANSIT.NUMER.ENERG.2NDE COMM	LPP Pradeau la Sède Saint Pierre	TARBES
2NDPRO METIERS DE LA SECURITE	LPP Pradeau la Sède Saint Pierre	TARBES
1ERPRO ET TERMINALE SYST.NUM.OPT.B	LPP Pradeau la Sède Saint Pierre	TARBES
1ERPRO ET TERMINALE SYST.NUM.OPT.C	LPP Pradeau la Sède Saint Pierre	TARBES

05. Le post-bac : formations et capacités d'accueil



ETABLISSEMENT	VILLE	FORMATIONS	CAPACITES d'ACCUEIL
LYCEE VICTOR DURUY	BAGNERES DE BIGORRE	BTS 1 Conception réalisation système auto.	24
LYCEE VICTOR DURUY	BAGNERES DE BIGORRE	BTS2 Conception réalisation système auto.	24
LYCEE JEAN DUPUY	TARBES	1 BTS Electrotechnique	24
LYCEE JEAN DUPUY	TARBES	1 BTS Concept- prod-Ind	24
LYCEE JEAN DUPUY	TARBES	1BTS CPRP Conc.Proc.real.Prod	24
LYCEE JEAN DUPUY	TARBES	1 BTS Maint-des Syst de Prod (MSP)	24
LYCEE JEAN DUPUY	TARBES	1 BTS Trait-Mat	24
LYCEE JEAN DUPUY	TARBES	SS total 1 BTS	120
LYCEE JEAN DUPUY	TARBES	2 BTS Electrotechnique	24
LYCEE JEAN DUPUY	TARBES	2 BTS Concept- prod-Ind	24
LYCEE JEAN DUPUY	TARBES	2BTS CPRP Conc.Proc.real.Prod	24
LYCEE JEAN DUPUY	TARBES	2 BTS Maint-des Syst de Prod (MSP)	24
LYCEE JEAN DUPUY	TARBES	2 BTS Trait-Mat -Surf	24
LYCEE JEAN DUPUY	TARBES	2 BTS Trait-Mat-Therm	
LYCEE JEAN DUPUY	TARBES	SS total 2 BTS	120
LYCEE JEAN DUPUY	TARBES	CPGE1 PTSI	30
LYCEE JEAN DUPUY	TARBES	CPGE 2 PT	30
LYCEE MARIE CURIE	TARBES	1 BTS Support à l'action managériale	18
LYCEE MARIE CURIE	TARBES	1 BTS Banque	18
LYCEE MARIE CURIE	TARBES	1BTS Gestion PME	24
LYCEE MARIE CURIE	TARBES	1 BTS Comptabilité et gestion	24
LYCEE MARIE CURIE	TARBES	1 BTS Comm-Inter	24
LYCEE MARIE CURIE	TARBES	1 BTS ESF	35
LYCEE MARIE CURIE	TARBES	1 BTS Serv Inf Org	24
LYCEE MARIE CURIE	TARBES	1 BTS Tourisme	35
LYCEE MARIE CURIE	TARBES	1 BTS App assurance	15
LYCEE MARIE CURIE	TARBES	SS total 1 BTS	217
LYCEE MARIE CURIE	TARBES	2 BTS Support à l'action managériale	18
LYCEE MARIE CURIE	TARBES	2 BTS Banque	18
LYCEE MARIE CURIE	TARBES	2BTS Gestion PME	24
LYCEE MARIE CURIE	TARBES	2 BTS Comptabilité et gestion	24
LYCEE MARIE CURIE	TARBES	2 BTS Comm-Inter	24
LYCEE MARIE CURIE	TARBES	2 BTS ESF	35
LYCEE MARIE CURIE	TARBES	2 BTS Serv Inf Org	24
LYCEE MARIE CURIE	TARBES	2 BTS Tourisme	35
LYCEE MARIE CURIE	TARBES	2 BTS App assurance	15
LYCEE MARIE CURIE	TARBES	SS total 2 BTS	217
LYCEE MARIE CURIE	TARBES	DCESF	24
LYCEE MARIE CURIE	TARBES	DCG1	24
LYCEE MARIE CURIE	TARBES	DCG2	48
LYCEE MARIE CURIE	TARBES	DCG3	48
LYCEE THEOPHILE GAUTIER	TARBES	CPGE1 -Eco	30
LYCEE THEOPHILE GAUTIER	TARBES	CPGE1 -PCSI	35
LYCEE THEOPHILE GAUTIER	TARBES	CPGE2 -Eco	30
LYCEE THEOPHILE GAUTIER	TARBES	CPGE2 -PC	35
LYCEE REFFYE	TARBES	BTS2 coiffure	
LYCEE REFFYE	TARBES	BTS1 Esthétique	16
LYCEE REFFYE	TARBES	BTS2 Esthétique	16
LYCEE PIERRE MENDES France	VIC EN BIGORRE	BTS1 -prothèse	12
LYCEE PIERRE MENDES France	VIC EN BIGORRE	BTS2 -prothèse	12

06. Le parcours des élèves : réussite aux examens



DNB résultats tous candidats tous ministères

La réussite au DNB est cette année en retrait par rapport à 2021 mais dans une moindre mesure qu'au niveau académique et national.

DNB Tous candidats Tous Ministères	Hautes-Pyrénées Taux de réussite en %					Académie Toulouse Taux de réussite en %					France Taux de réussite en %				
	2018	2019	2020	2021	2022	2018	2019	2020	2021	2022	2018	2019	2020	2021	2022
DNB série générale	87,4	86,9	91,2	92,7	91,9	88,3	88,9	92,4	90,1	90	88	87,8	91,4	89,1	88,7
DNB série professionnelle	75,2	75,9	87,9	73,1	72,4	77,1	75,5	78,4	75,5	72,9	78,1	73,2	81,4	78,3	76,4
ensemble des séries	86,2	85,7	90,9	91	90	87,2	87,5	91,1	88,9	88,5	87,1	86,5	90,5	88,1	87,5

DNB résultats scolaires des établissements publics de l'Éducation nationale

Avec un taux de réussite au DNB série générale à 90,3 % pour les élèves des établissements publics de l'Éducation nationale le département des Hautes-Pyrénées est bien au-dessus de la moyenne académique qui est à 88,6%.

DNB Général scolaires Education nationale Public					
	2018	2019	2020	2021	2022
Hautes-Pyrénées	85,8	85,3	89,7	92,3	90,3
Académie	87,2	87,8	91,4	88,9	88,6

Résultats au baccalauréat

La réussite au baccalauréat est cette année en retrait par rapport à 2021 et particulièrement en baccalauréat professionnel.

Tous candidats, tous ministères	Dépt. Hautes-Pyrénées			Académie Toulouse			France		
	2021	2022	écarts	2021	2022	écarts	2021	2022	écarts
séries									
Total Bacs généraux	97,3	96,2	-1,1	98,1	97,1	-1	97,6	96,1	-1,5
Total Bacs technologiques	91,9	89,8	-2,1	95	92,4	-2,6	94	90,6	-3,4
total Bacs Professionnels	93,1	84,2	-8,9	88	82,5	-5,5	86,7	82,3	-4,4
Ensemble	95,1	91,1	-4	94,9	92,4	-2,5	93,8	91,3	-2,5

Résultats par séries sur les 5 dernières années, tous candidats, tous ministères.

Tous candidats, tous ministères	Hautes-Pyrénées					Académie					France				
	2018	2019	2020	2021	2022	2018	2019	2020	2021	2022	2018	2019	2020	2021	2022
Total Bacs généraux	93,5	92,7	99,1	97,3	96,2	92,7	92,8	99,1	98,1	97,1	91,1	91,2	98,4	97,6	96,1
Total Bacs technologiques	90,2	89,2	98,2	91,9	89,8	89,6	89,6	95,9	95	92,4	88,9	88,1	95,7	94	90,6
total Bacs Professionnels	80,2	86,1	90,1	93,1	84,2	80,8	84,1	90,7	88	82,5	82,6	82,3	90,7	86,7	82,3
Ensemble	89,3	90,3	96,4	95,1	91,1	89,7	90,1	96,3	94,9	92,4	88,3	88,1	95,7	93,8	91,3

INFOS

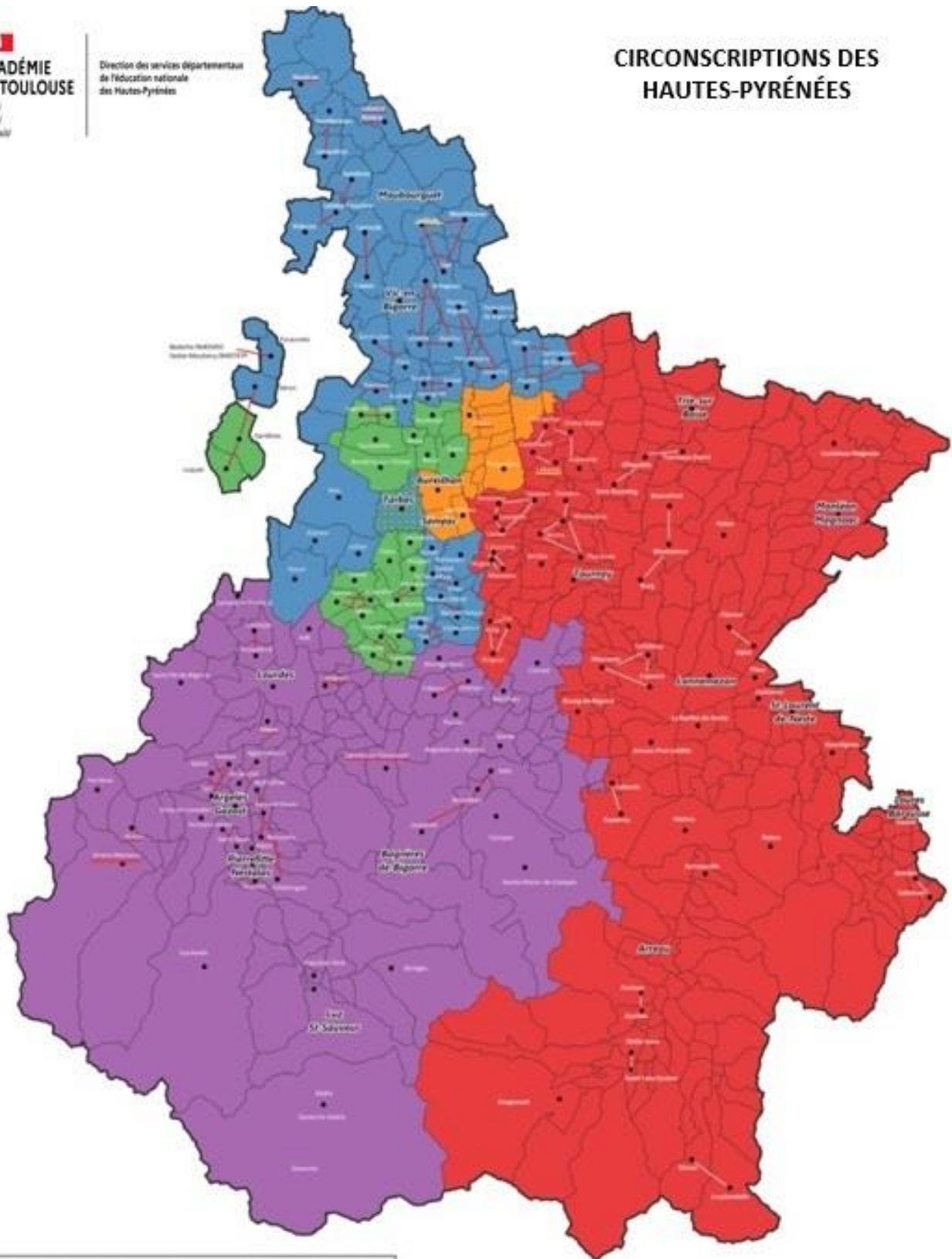
07

PRATIQUES



(Pailhac)

CIRCONSCRIPTIONS DES HAUTES-PYRÉNÉES



Nouvelles circonscriptions - R2019		Communes avec école
■	0650054F - Lannemezan	●
■	0651042E - Tarbes Val d'Adour Madiran	
■	0651044G - Tarbes Centre Sud	
■	0651046J - Lourdes-Bagnères-de-Bigorre	
■	0651099S - Séznac Préélémentaire	

Fonds : ©IGN - BDTopo®
 Source : DOS65



COLLEGES 2022-2023

Nom des Etablissements Coordonnées postales et téléphoniques	Mail	Chef d'Etablissement	Adjoint
Collège René Billères 6 Avenue Lemettre - B. P. 103 65402 ARGELES-GAZOST Tél. 05.62.97.47.47 - Fax 05.62.97.58.97	0650836f@ac-toulouse.fr	M. David LEPERS	M. Sébastien LECLERCQ
Collège Maréchal Foch 65240 ARREAU Tél. 05.31.74.32.35 - Fax 05.62.40.77.70	0650003a@ac-toulouse.fr	Mme MARTAL Catherine	
Collège Blanche Odin Rue J. Meynier - B. P. 118 65201 BAGNERES Cédex Tél. 05.31.74.30.70 - Fax 05.31.74.30.11	0650089u@ac-toulouse.fr	M. Arnaud DE SEDE DE LIEOUX	Mme MAZO Sophie
Collège Gaston Fébus 101 Rue de la Cité Scolaire 65300 LANNEMEZAN Tél. 05.31.74.31.90 - Fax 05.62.98.19.80	0650084n@ac-toulouse.fr	M.GARCIA Rémy	Mr TOURNIE David
Collège la Serre de Sarsan Avenue St Exupéry - B.P. 703 65107 LOURDES Cédex Tél. 05.62.42.76.00 - Fax 05.62.42.02.45	0650015n@ac-toulouse.fr	Mme ARMAGNAC Martine	Mme LEPERS Barbara
Collège de la Barousse Bd de Lesponne - B.P. 14 65370 LOURES-BAROUSSE Tél. 05.31.74.32.10 - Fax 05.62.99.25.93	0650017r@ac-toulouse.fr	Mme CLOUARD Peggy	
Collège des Trois Vallées Rue de Barèges 65120 LUZ SAINT SAUVEUR Tél. 05.31.74.31.60 - Fax 05.62.92.38.58	0650018s@ac-toulouse.fr	M. CALMEL Cyril	M. SERRES Olivier
Collège Jean Jaurès Avenue de Pau 65700 MAUBOURGUET Tél. 05.31.74.32.25 - Fax 05.62.96.95.10	0650019t@ac-toulouse.fr	Mme CAMPAYS Christine	
Collège du Haut-Lavedan 32 Avenue Jean Moulin 65280 PIERREFITTE-NESTALAS Tél. 05.31.74.31.70- Fax 05.62.92.22.28	0650020u@ac-toulouse.fr	M. CALMEL Cyril	
Collège Beaulieu 22 Avenue des Sports 65150 SAINT LAURENT DE NESTE Tél. 05.31.74.31.80 Fax 05.62.39.74.73	0650022w@ac-toulouse.fr	M. DELAS Stéphane	
Collège Paul Valéry Rue Théophile Gautier - B. P. 26 65801 SEMEAC Cédex Tél. 05.31.74.31.20 -	065088t@ac-toulouse.fr	Mme PERGENT Pascale	M.ARCAS Sébastien
Collège du Val d'Arros Chemin de l'Arros 65190 TOURNAY Tél. 05.31.74.32.45 - Fax 05.62.35.24.35	0650036l@ac-toulouse.fr	M.CARASCO Cédric	
Collège d'Astarac-Bigorre 65220 TRIE-sur-BAÏSE Tél. 05.31.74.30.65 - Fax 05.62.35.65.19	0650037m@ac-toulouse.fr	Mme ROCHAIS-TOUZANNE Sophie	
Collège Desaix 28 Bis Rue Desaix - B. P. 1614 65016 TARBES Cédex Tél. 05.31.74.31.00	0650031f@ac-toulouse.fr	Mme GINESTET- CANDEHORE Pascale	Mme. FERRET Muriel
Collège Massey 53 Rue Massey 65000 TARBES Tél. 05.31.74.32.55 - Fax 05.62.51.37.52	0650033h@ac-toulouse.fr	M. FOURQUET Olivier	
Collège Paul Eluard Rue Maryse Bastié - B. P. 1632 65016 TARBES Cédex Tél. 05.31.74.30.30 - Fax 05.31.74.30.29	0650034j@ac-toulouse.fr	Mme WARCKOL Muriel	M. VALTIERRA Anthony
Collège Pyrénées 6 Bd Maréchal Juin 65000 TARBES Tél. 05.31.74.30.40 - Fax 05.62.34.90.57	0650740b@ac-toulouse.fr	M.LACAZE Manuel	M.MEZINO Patrick
Collège Victor Hugo 5 Chemin de l'Hippodrome 65000 TARBES Tél. 05.31.74.30.90 - Fax 05.62.56.35.28	0650835e@ac-toulouse.fr	Mme DAYNAC Nathalie	M.GINER Jérôme
Collège Voltaire Rue Alfred Kastler - B. P. 1611 65016 TARBES Cédex Tél. 05.31.74.31.40 - Fax 05.62.51.99.61	0650050b@ac-toulouse.fr	M. MOMBET Jean-François	M.GOBBO David
Collège Pierre Mendès France 19 Rue du Collège - B. P. 27 65502 VIC EN BIGORRE Cédex Tél. 05.62.31.69.00 - Fax 05.62.31.63.08	0650838h@ac-toulouse.fr	M. ANGLA Stephan	M. DOUAT William

LYCEES PUBLICS 2022-2023

Nom des Etablissements Coordonnées postales et téléphoniques	Mail	Chef d'Etablissement	Adjoint
Lycée Renée Billères 6 Avenue Lemettré BP 103 65402 ARGELES GAZOST Tél : 05 62 97 47 47	0650001y@ac-toulouse.fr	M. David LEPERS	M. Sébastien LECLERCQ
Lycée Victor Duruy Allées Jean Jaurès - B. P. 108 65201 BAGNERES DE BIGORRE Tél. 05.62.95.24.27 - Fax 05.62.95.41.73	0650005c@ac-toulouse.fr	M.LABARBE Frédéric	Mme LOPEZ Céline
Lycée Michelet 148 rue Michelet BP 171 65303 LANNEMEZAN Cedex Tél : 05 62 98 00 29	0650012k@ac-toulouse.fr	M.GARCIA Rémy	M. FERRET Arnaud
LP l'Arrouza 28 Bd Roger Cazenave - B. P. 707 65107 LOURDES Cédex Tél. 05.62.42.73.90 - Fax 05.62.94.28.65	0650014m@ac-toulouse.fr	Mme Anne CLAVÉ	
Lycée la Serre de Sarsan Avenue St Exupéry - B.P. 703 65107 LOURDES Cédex Tél. 06.62.42.78.00 - Fax 05.62.42.02.45	0650040r@ac-toulouse.fr	Mme ARMAGNAC Martine	Mme LEPERS Barbara
Lycée Théophile Gautier 15 Rue Abbé Torné - B.P. 1636 65016 TARBES Cédex Tél. 05.62.44.04.80 - Fax 05.62.44.04.75	0650025z@ac-toulouse.fr	M.MANAC'H Yvon	Mr HELLIO Max
Lycée Marie Curie 4 Rue Ledormeur - B. P. 9301 65016 TARBES Cédex Tél. 05.62.44.58.58 - Fax 05.62.44.58.77	0650026a@ac-toulouse.fr	M.TOUZANNE Pascal	Mme MIQUEU Marlène Mme PEYRAS Béatrice
Lycée Jean Dupuy 1 Rue Aristide Bergès - B. P. 1626 65016 TARBES Cédex Tél. 05.62.34.03.74 - Fax 05.62.34.86.19	0650027b@ac-toulouse.fr	M. COURADE Cyrille	Mr LANNIER Gilles
Lycée Pierre Mendès France 19 rue du Collège - B. P. 27 65502 VIC EN BIGORRE Cédex Tél. 05.62.31.89.00 - Fax 05.62.31.83.08	0650038n@ac-toulouse.fr	M. ANGLA Stephan	Mme BILVIN-SARDA Karine

LYCÉES PROFESSIONNELS 2022-2023

Nom des Etablissements Coordonnées postales et téléphoniques	Mail	Chef d'Etablissement	Adjoint
LP Sixte Vignon 12 rue de Tailhade 65801 AUREILHAN Cédex Tél. 05.62.38.93.93 - Fax 05.62.38.03.34	0650028c@ac-toulouse.fr	M. HIVET Thierry	Mme OLIVIER Bénédicte
LP l'Arrouza 28 Bd Roger Cazenave - B. P. 707 65107 LOURDES Cédex Tél. 05.62.42.73.90 - Fax 05.62.94.28.65	0650014m@ac-toulouse.fr	Mme CLAVE Anne	
LP Reffye 78 Avenue Joffre - B. P. 1816 65016 TARBES Cédex Tél. 05.62.34.21.40 - Fax 05.62.93.89.55	0650029d@ac-toulouse.fr	Mme CASTELNAU Sylvie	Mme SCHMITT Vanessa
LP Lautréamont Avenue d'Azereix - B.P. 1649 65016 TARBES Cédex Tél. 06.62.34.51.13 - Fax 05.62.34.85.37	0650874x@ac-toulouse.fr	Mme CELMA-BERNUZ Ana Maria	Mme LUKASIEWICZ Carole
LP Jean Dupuy 1 Rue Aristide Bergès - B.P. 1626 65016 TARBES Cédex Tél. 05.62.34.03.74 - Fax 05.62.34.86.19	0650041s@ac-toulouse.fr	M. COURADE Cyrille	Mr LANNIER Gilles
LP Pierre Mendès France 19 rue du Collège - B. P. 27 65502 VIC EN BIGORRE Cédex Tél. 05.62.31.89.00 - Fax 05.62.31.83.08	0650035k@ac-toulouse.fr	M.ANGLA Stéphan	Mme MARTIN Mathilde
SEP Lycée Victor Duruy Allées Jean Jaurès - B. P. 108 65201 BAGNERES DE BIGORRE Tél. 05.62.95.24.27 - Fax 05.62.95.41.73	0650005c@ac-toulouse.fr	M.LABARBE Frédéric	Mme LOPEZ Céline

INSPECTEURS DE L'EDUCATION NATIONALE

Année scolaire 2022-2023

Circonscription	IEN	Adresse circonscription	Adresse Mail	Secrétariat	CPC
Lourdes Bagnères	LAVIT Catherine	2, rue des Martyrs de la Déportation BP 702 65107 Lourdes cedex Tel : 05 67 76 56 38	ien65-lourdes-bagneres@ac-toulouse.fr	BOULNOIS Anne-Michelle	COY Sandrine
Lannemezan	Catherine VATONNE	Maison de l'état 88 rue Laurent Tailhade 65300 Lannemezan 05 67 76 56 48	ien65-lannemezan@ac-toulouse.fr	MORERE Mathilde	AURIAU Sandrine BEHEREGARAY Marie
ASH Séméac	Franck PEYROU	Direction académique des Hautes-Pyrénées Tel : 05 67 76 56 70	ien65-ash-semeac@ac-toulouse.fr	MARTINEZ Laurence SAURIN Nadine GARCIA M- Laure	POUY Valérie
Tarbes Centre Sud	MEISSONNIER Véronique		ien65-tarbescentresud@ac-toulouse.fr		ROME Sandrine LAPENE Pierre
Tarbes Val d'Adour Madiran	COIGNUS Gilles		ien65-tarbesvaldadourmadiran@ac-toulouse.fr		BROSSARD Catherine BOISSEAU Isabelle
Préélémentaire	Annie CABRERA		ien65-32-maternelle@ac-toulouse.fr		SERVAIS Claire
Instruction dans la famille	Emmanuel SIMONET	Direction académique des Hautes-Pyrénées	-		

Les Inspecteurs de l'Éducation Nationale

Lannemezan : 56 48

Catherine VATONNE

Lourdes Bagnères : 56 38

Catherine LAVIT

Tarbes Centre Sud : 56 18

Véronique MEISSONNIER

Référent instruction dans la famille :

Emmanuel SIMONET

Tarbes Val d'Adour Madiran : 56 09

Gilles COIGNUS

Tarbes-ASH-Séméac : 56 12

Franck PEYROU

Formation et Prélémentaire :56 21

Annie CABRERA

Les CPD et chargés de mission

Arts et culture Sandrine BASTIDA 57 11

Arts plastiques Virginie PAILLAS 57 14

ASH Nathalie GREGO 56 62

EPS 1^{er} degré Vivien MOUQUET/J-Charles SAURA 56 56

Politique de la ville Gilles ROME 57 17

Référent Trouble du Spectre de l'Autisme : Nathalie BIENVENU

Animateurs sciences Sylvain RONDI / Olivier ESPAGNET

Éducation musicale : Sabrina VALENTIE 57 11

Numérique Sandrine JOME 57 16

Mathématiques Cécile DOYEMBEHERE 56 05

Langues vivantes Nathalie LANNE 57 16

Maternelle / formation Claire SERVAIS 56 17

Les enseignants référents ASH

Tarbes 1 Valérie MIMAUD 56 22

Tarbes 2 Patrick MOLIERE 57 07

Bagnères - Tournay Alexandra DO VALE 56 14

Lannemezan Claudine DANFRAY 56 47

Tarbes 3 Sandrine DOUAT 56 13

Tarbes 4 Claire LEPERCQ 57 05

Lourdes Francine GALY 56 37

Vic - Bigorre Véronique MONIN 55 90

Les directeurs d'école référents

Michel CAPOMASI / Audrey PEYREGNE

Les Centres d'Information et d'Orientation

CIO de Tarbes : 56 33

Isabelle DULAURIER

Cio.tarbes@ac-toulouse.fr

CIO de Lourdes : 56 43

Régine CAPDEJELLE

cio.lourdes@ac-toulouse.fr

La mission de lutte contre le décrochage

Coordonnateur MLDS Fabienne CAZENAVE 06 10 80 46 47/ Hanifat BEZAZI 06 11 08 78 66

L'Union Nationale du Sport Scolaire

Directeur départemental UNSS 65 : 56 69

Hugues GEORGES

DSDEN 65

Organigramme 2022-2023



Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale des Hautes-Pyrénées

Rue Georges Magnoac – BP 11630 65016 Tarbes Cedex

05 67 76 56 65 - la65@ac-toulouse.fr

Le Service Jeunesse, Engagement et Sport

Professeurs de sport

Françoise BENOIT 58 49 Rémy CAZENAVE 58 50
Christine GRIS 58 41 Boris LAURINE 58 51

CEPJ

Colombe PELLE 58 73 Coralie BRENAC 56 94
Béatrice LAGRANGE 58 55

Secrétariat du service

Sylvie FERRE 58 68 Coralie CASSOU 58 64

Greffe des associations (arrondissement de Tarbes)

Frédérique ALBION 56 64

La Division des Élèves et de l'Organisation Scolaire

Chef de division : Laure BEAU

Chargé de mission : Fabrice MÉNIL 56 96

Pôle moyens :

Céline SALUDAS 56 83
Ghislaine VALENTIN 56 81
Claire MELI 57 01

Pôle scolarité :

Christine BORDE-MUR 56 98
Stéphanie HANNOTEAU 56 97
Catherine ABADIE 56 99
Fabienne TORRES 57 00
Sylvie LACABANNE 56 78

Le Service Social et de Santé

Secrétariat santé/social :

Franck DESPAQUIS 57 20 Christine FARINA 56 53

Médecins de l'Éducation Nationale :

Dr. Miren ALDAZ Dr Iliana KALEVA

ORGANIGRAMME 2022-2023

Inspecteur d'Académie
Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale des Hautes-
Pyrénées

Thierry AUMAGE

Inspectrice Jeunesse et Sport
Cheffe du SDJES

Claudie ROZÉ

Secrétaire Générale

Corine GONCET

Inspectrice de l'Information
et de l'Orientation

Amélia LEMAIRE

Le cabinet de l'IA-DASEN

Chef de cabinet : 56 58
Céline THIEBAUD

Assistante SG/IEN-IO : 56 61
Evelyne CHABERNAUD

Le pôle de Soutien et de Gestion

Conseiller de Prévention, Hygiène et Sécurité:
Stéphane DARRE 57 02

Françoise AUDEVARD 57 04

Finances, contrôle de gestion, légalité, archives, affaires intérieures :
Michel TORRES 56 93

Stéphane DARRE 57 02

Accueil et courrier :
Jean-François AUBURGAN 56 65

Conducteur :
Serge SIERRA

Le Service Informatique (DSI de proximité)

Chef de service :
Philippe REDREGOO 56 73

Assistance utilisateurs et 1^{er} degré :
Marie-Noëlle VERDIER 56 75

Appui technique des collèges:
Denis MARTINS 56 06

Les Conseillers Techniques

Conseiller technique ASH
Franck PEYROU 56 12

Assistante Sociale des Personnels :
Ericka CASTAGNET 56 68

Infirmière scolaire conseillère technique :
Sylvie BOGALHEIRO 56 66

Assistante sociale scolaire conseillère technique :
Karine BOURGEOIS 56 67

DRH de proximité :
Ingrid THEBE 56 80

Directeur départemental UNSS 65 :
Hugues GEORGES 56 69

Conseiller technique EPS 2^e degré :
Cécile MAZENC

La Division des Ressources Humaines

Chef de division : Karine FLAMANT
Adjoint au chef de division :

Pôle gestion personnel du 1^{er} degré :

Gestion individuelles des professeurs d'écoles :
Vincent MESSINES 56 86
Marylène VECRIN 57 23

Gestion collective des professeurs d'écoles :
Camille DE MONTROND 56 87
Jeanick LEQUEUX 56 90

Enseignement privé
Evelyne DUBERTRAND 56 91

Pôle formation congés longs - remplacement :

Formation continue- CAPPEI CAFIPEMF :
Françoise HOURCADE 56 89

Congés longs - remplacement
Brigitte FOISSAC 56 54

Service départemental de l'école inclusive (SDEI)
Coordonnatrice
Sabine NOGUES / Valérie GAILLARD 57 09
Gestionnaire
Florence TILLOY 56 77

